

|  |  |
| --- | --- |
| Dossier d’Appel à Projets | Lundi 16 juin 2025 |

**Fonds de soutien aux Organisations Féministes (FSOF)**

**DOSSIER d’Appel à projets**

**MULTI-PAYS**

« Violences basées sur le genre et facilitées par la technologie »

- CZZ3842 -

**2025**

L’Agence française de Développement (AFD) se propose de subventionner des organisations de la société civile (OSC) pour la mise en place d’un dispositif de financement, de renforcement et de structuration d’organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France dont l’activité a pour objectif principal l’égalité de genre dans lesdits pays dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir. L’activité de ces OSC dans lesdits pays doit avoir pour objectif principal l’égalité de genre. La concentration des financements sur les organisations féministes de la société civile constitue le fil rouge de ce dispositif.

**L’AFD dispose à ce titre d’une enveloppe de 4 millions d’euros sur subvention**. L’appel à projets a vocation à sélectionner un consortium d’OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays partenaires qui géreront l’intégralité des financements (4 M€) à destination des organisations féministes des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France et d’intervention de l’AFD. La durée du projet sera de 3 à 4 ans, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des projets, au sein de ce cadrage global.

La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (voir modèle – Section III) accompagnée d’un canevas financier, d’un cadre logique, d’un chronogramme, d’un tableau de la répartition financière au sein du consortium, d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (Section IV à XI) **à remettre au plus tard le 31 août 2025 à 08h00**, heure de Paris, via le formulaire de dépôt en ligne sur la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD.

Le consortium d’OSC sélectionné sera invité à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les Responsables d’équipe projet de l’AFD, et soumettre une note projet finalisée après ces échanges. La proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les Responsables d’équipe projet désignées à l’AFD et leur permettront de soumettre le projet aux instances de validation des financements de l’AFD.

|  |
| --- |
| **Les informations complètes sur l’appel à projets « Violences basées sur le genre et facilitées par la technologie » ainsi que le dossier d’appel à projets à télécharger sont disponibles sur la page dédiée du site internet de l’AFD :**  **Le dossier d’appel à projets est téléchargeable à compter du 18/06/2025** |

L’appel à projets est également relayé sur le site internet AFD, sur la page dédiée aux appels à projets (<https://www.afd.fr/fr/appels-projets>) et la page AFD du FSOF (<https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes-fsof>).

**Pour tout renseignement complémentaire, les demandeurs doivent adresser leurs questions au plus tard d’ici le vendredi 11 juillet 2025 à 8 heures de Paris,** **par formulaire de contact uniquement** **sur la page dédiée à l’appel à projets** **sur le site internet de l’AFD** (onglet « CONTACT »).  L’ensemble des réponses aux questions adressées sera publié sur l’onglet « FAQ » (Foire aux questions), au plus tard dans les 5 jours ouvrés suivants.

**Composition du présent appel à PROJETS**

[I. CADRE GENERAL DEFINI PAR L’AFD 5](#_Toc200917563)

[Article 1. Clauses et conditions générales 5](#_Toc200917564)

[Article 2. Mode opératoire 7](#_Toc200917565)

[Article 3. Présentation des projets 7](#_Toc200917566)

[Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation 7](#_Toc200917567)

[Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement 8](#_Toc200917568)

[Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à initiatives 8](#_Toc200917569)

[Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection 8](#_Toc200917570)

[Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions 9](#_Toc200917571)

[Article 9. Détermination de la conformité des propositions 9](#_Toc200917572)

[Article 10. Evaluation et classement des propositions 9](#_Toc200917573)

[Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition 13](#_Toc200917574)

[Article 12. Instruction des projets 13](#_Toc200917575)

[Article 13. Caractère confidentiel 13](#_Toc200917576)

[Article 14. Information sur le processus de sélection 13](#_Toc200917577)

[Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement 14](#_Toc200917578)

[II. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS 14](#_Toc200917579)

[III. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET 15](#_Toc200917580)

[IV. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ) 18](#_Toc200917581)

[V. LA LETTRE DE SOUMISSION 18](#_Toc200917582)

[VI. LE CADRE LOGIQUE 20](#_Toc200917583)

[VII. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE) 21](#_Toc200917584)

[VIII. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET 22](#_Toc200917585)

[IX. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES 26](#_Toc200917586)

[X. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS 28](#_Toc200917587)

[XI. QUESTIONNAIRE PROJET 29](#_Toc200917588)

[XII. LE DOSSIER ADMINISTRATIF 32](#_Toc200917589)

[XIII. TERMES DE REFERENCE 33](#_Toc200917590)

[**1.** Glossaire 33](#_Toc200917591)

[**2.** Contexte et enjeux 34](#_Toc200917592)

[2.1 L’AFD est un group féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international 34](#_Toc200917593)

[2.2 Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF 35](#_Toc200917594)

[2.3 Etat des lieux sur les violences basées sur le genre facilitées par la technologie 36](#_Toc200917595)

[**3.** Problématique spécifique et enjeu de cet appel à projets 40](#_Toc200917596)

[**4.** Cadrage général de l’appel à proposition 43](#_Toc200917597)

[4.1. Finalités/objectifs 43](#_Toc200917598)

[4.2. Approche et champ de cet appel à projets 44](#_Toc200917599)

[a) Logique et principes d’intervention 44](#_Toc200917600)

[b) Périmètre géographique 46](#_Toc200917601)

[c) Périmètre d’intervention 47](#_Toc200917602)

[d) Structuration du projet 51](#_Toc200917603)

[e) Cadrage budgétaire 52](#_Toc200917604)

[f) Durée d’exécution 52](#_Toc200917605)

[**5.** Montage opérationnel 52](#_Toc200917606)

[5.1. Fonds intermédiés par le consortium 52](#_Toc200917607)

[5.2. Missions attendues du consortium 53](#_Toc200917608)

[**6.** Aspects Administratifs et financiers 55](#_Toc200917609)

[6.1 Modalités de décaissement, reporting et d’audit 55](#_Toc200917610)

[6.2 Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT) 55](#_Toc200917611)

[6.3 Calendrier des activités 55](#_Toc200917612)

[6.4 Modalités de dialogue avec l’AFD 55](#_Toc200917613)

[**7.** Expertise à mobiliser 56](#_Toc200917614)

[**8.** Sélection – Validation des propositions 56](#_Toc200917615)

[**9.** Calendrier previsionnel et attendus de l’instruction 57](#_Toc200917616)

[XIV. Annexes 58](#_Toc200917617)

[Annexe 1 : Notice budget 58](#_Toc200917618)

[Annexe 2 : Template budget 58](#_Toc200917619)

[Annexe 3 : Modèle type de chronogramme 58](#_Toc200917620)

[Annexe 4 : Revue de littérature VBGFT 58](#_Toc200917621)

1. CADRE GENERAL DEFINI PAR L’AFD

Article 1. Clauses et conditions générales

**1.1** L’appel à propositions *« Violences basées sur le genre et facilitées par la technologie »* (VBGFT)(« l’Appel ») vise à financer un fonds intermédié porté par **un consortium d’OSC françaises et/ou internationales et/ou nationales issues des pays partenaires**:

* Répondant à la définition précisée dans le [Cadre stratégique et de redevabilité du FSOF](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-01-04-10-36/fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf), à savoir : des « *organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles*. » ;
* Disposant d’une expertise et/ou d’une expérience sur la question des VBGFT ;
* Disposant d’une expérience en animation de dispositifs transformationnels sur le genre, en matière d’approche par les droits, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnelles ;
* Disposant d’expériences préalables de partenariat avec des organisations féministes de la société civile, de mise en réseau et de financement de leurs activités ;
* Disposant de capacités de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* Disposant de compétences en matière de renforcement de capacités communautaires et d'organisations de la société civile, et d’identification de bonnes pratiques ;
* Disposant d’expérience préalable en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) /en plaidoyer, influence et action politique ;
* Disposant de connaissances fines des écosystèmes des pays d’intervention proposés ;
* Disposant de capacités avérées de gestion administrative et financière sur des zones géographiques multiples et variées ;
* Disposant de capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d’intervention éloignés.

Cet appel est ouvert aux organismes à but non lucratif, organisations de la société civile (OSC) locales, nationales et internationales.

Le comité de sélection accordera une attention particulière à la place et au rôle des OSC féministes locales au sein du consortium, qui constitueront un critère d’évaluation.

Les membres du consortium devront proposer un mode opératoire qui permettra à la France d’honorer ses engagements internationaux en matière de localisation de l’aide, et le démontrer dans leurs propositions de projet et de budget.

Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux [Directives pour la passation des marchés de l’AFD dans les Etats étrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers). Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées seront transmises à l’AFD au cours de l’instruction.

**1.2** L’objectif de la subvention est de financer des organisations féministes de la société civile engagées des pays partenaires (appelées ci-après « OSC récipiendaires des fonds » ou « OSC féministes locales ») de la politique de développement et de solidarité internationale de la France et leurs actions de prévention et de lutte contre les violences basées sur le genre et facilitées par la technologie.

**1.3** Cet Appel a pour vocation le financement, à hauteur de 4 millions d’euros sur subvention, d’un projet opérationnel de type fonds intermédiés du FSOF (cf. TDR en section XII).

**1.4** Le projet doit être réalisé dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France des régions Afrique et Proche et Moyen-Orient dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir, à l’exclusion des grands émergents (Afrique du Sud).

**Le consortium devra couvrir un minimum de quatre pays, dont 3 pays dits « les plus vulnérables »** au sens du Conseil présidentiel français pour les partenariats internationaux d’avril 2025 : **sont considérés comme pays les plus vulnérables** « les pays les moins avancés et ceux particulièrement vulnérables au changement climatique ou en situation de grande fragilité financière, en s’appuyant notamment sur l’indice de vulnérabilité multidimensionnelle de l’ONU (MVI) »[[1]](#footnote-2). Cependant, il n’existe pas à date de liste formelle de pays « les plus vulnérables », il conviendra donc de définir et justifier la vulnérabilité des pays couverts dans la proposition.

**Ces pays doivent appartenir aux régions Afrique, Proche et Moyen Orients, au sens des Directions régionales de l’AFD (« DR »), selon la liste de pays éligibles ci-dessous :**

* **Afrique :**
* DR Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte)
* DR Afrique centrale (RDC, Congo, Gabon, Cameroun, Sao-Tomé et Principe et Guinée équatoriale)
* DR Afrique de l’Est (Ethiopie, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Kenya, Djibouti, Erythrée, Somalie, Soudan et Soudan du Sud)
* DR Afrique australe (Mozambique, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe)
* DR Golfe de Guinée (Bénin, Togo, Guinée, Nigeria, Ghana, Côte d’Ivoire, Libéria, Sierra Leone)
* DR Grand Sahel (Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Tchad)
* **Orients :**
* DR Proche et Moyen Orient (Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Liban)

Il est attendu du consortium qu’il fasse preuve de cohérence géographique et stratégique dans le choix des pays et régions. Le ciblage géographique proposé devra être dûment justifié, et constituera un critère d’évaluation.

Le consortium fournira une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays, mais également l’approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres du consortium.

Il est attendu dans le cadre de la proposition que le consortium identifie un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) entre les zones géographiques (si le projet proposé porte sur deux ou trois régions) ; une dynamique d’échanges de pratiques entre les pays ainsi qu’entre les zones géographiques sera promue. L’OSC cheffe de file du consortium devra notamment prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans chacun des pays du projet.

Article 2. Mode opératoire

**2.1** Dans le cadre de l’Appel, l’AFD se propose de contribuer au financement de dépenses nécessaires à la réalisation d’un projet conçu et défini par une structure et ses partenaires pour une durée maximale de 3 à 4 ans.

**2.2** Il n’est pas demandé de cofinancement dans le cadre de cet appel à propositions.

**2.3** Le consortium est encouragé, dans la mesure du possible, à élaborer sa proposition en concertation avec les acteurs nationaux des pays concernés par l’Appel.

**2.4** L’Appel ne peut pas (i) financer les dépenses non directement liées au projet, (ii) financer, pour une même structure, des prestations déjà prévues dans d’autres projets financés par l’AFD, (iii) financer des prestations déjà prévues sur d’autres financements que ceux de l’AFD.

**2.5 Le montant des subventions directes versées aux OSC féministes récipiendaires pour leurs structures ou leurs projets doit atteindre à minima 50% du montant total du projet.**

**2.6** Les frais administratifs et de structure ne pourront excéder 12 % du montant du projet, incluant les frais de personnel au siège.

**2.7** Le montant restant du financement servira à financer les activités de renforcement de capacités, d’échange de pratiques et de mise en réseau, les ressources humaines spécifiques au projet, le fonctionnement opérationnel du consortium, les éventuelles solutions technologiques au bénéfice des OSC, les études (cf. modèle de budget et notice explicative du budget figurant en annexe).

Article 3. Présentation des projets

**3.1** La sélection est effectuée sur la base d’une note projet (cf. modèle en section III) accompagnée d’un canevas financier (cf. section IV), d’un dossier administratif et des fiches de renseignements (sections VIII et IX) **à remettre au plus tard le 31 août 2025 à 08h00**, heure de Paris.

**3.2** Pour la proposition retenue, le consortium sera ensuite invité à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les Responsables Equipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble des parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les Responsables Equipe projet désigné.es à l’AFD. Sur cette base, les Responsable équipe projet soumettront le projet aux instances de validation des concours de l’AFD.

Article 4. Audit, reporting, évaluation et capitalisation

**4.1** Les soumissionnaires doivent inclure, dans leur proposition, la réalisation d’audits externes. Le consortium sélectionné contractualise avec un cabinet d’audit, dont les modalités de sélection et la sélection finale seront soumis à la non-objection de l’AFD ; le cabinet effectuera les vérifications nécessaires concernant la bonne utilisation des fonds du projet y compris ceux mis en œuvre par les OSC récipiendaires des fonds. Le contrat d’audit est financé dans le cadre du projet. Il est recommandé qu’entre 1 et 2 % du budget soit dédié à l’audit.

**4.2** Les soumissionnaires doivent, en outre, inclure dans leur proposition la réalisation de diligences sur les OSC locales qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LCB-FT). Ces diligences pourront être internalisées par le consortium, si le dispositif mis en place par le consortium est jugé satisfaisant par l’AFD, ou externalisées.

**4.3** Une évaluation finale devra être réalisée et financée dans le cadre du projet. L’AFD se réserve le droit de conduire une évaluation externe à tout moment du projet sur ses fonds propres.

**4.4** L’AFD encourage l’élaboration d’un programme de capitalisation et d’un programme de communication afin de contribuer d’une part à la diffusion de bonnes pratiques, d’autre part à la bonne communication autour du projet, à travers par exemple des bulletins d’information semestriels. Les soumissionnaires sont invités à tenir compte du caractère très attendu et suivi à haut niveau du projet et de ses réalisations, qui pourra se traduire par une demande particulière de communication, dont les moyens nécessaires doivent être intégrés à l’offre. Le dispositif de communication tiendra compte des enjeux sécuritaires et veillera à ne pas mettre en danger les partenaires et les bénéficiaires du projet.

Article 5. Monnaie de contrat et monnaies de paiement

**5.1** Les structures établiront obligatoirement leur proposition en euros qui est la monnaie de la convention de financement. Le budget devra être établi TTC globales et forfaitaires, ferme et non révisable.

Article 6. Connaissance des lieux et des conditions de l’appel à initiatives

**6.1** Par le fait même de déposer leurs propositions, les structures sont réputées :

* Avoir pris connaissance des conditions de l’appel à propositions décrites dans les présentes et les accepter ;
* Avoir les capacités de conduire un programme dont les spécificités et problématiques sont décrites dans l’Appel ;
* Avoir une parfaite connaissance de la nature et de l’envergure des actions à réaliser, des conditions de travail locales ainsi que de toutes les sujétions que ces actions comportent ;
* Avoir pris connaissance des conditions générales et de l’ensemble des documents à remplir et pièces administratives à fournir.

Article 7. Ouverture des propositions et commission de sélection

**7.1** L’ouverture des plis sera effectuée au siège de l’AFD à Paris par une commission composée par la Responsable Equipe projet Education, formation, emploi (EDU) ainsi que par des personnes qualifiées internes.

**7.2** La sélection des offres se fera par une commission de sélection, qui sera composée des Responsables Equipe Projet de MOB et de EDU, d’un∙e représentant∙e de la division en charge des partenariats avec les Organisations de la Société Civile (MPN/OSC), d’un∙e représentant∙e de la division Lien Social (CLS) et d’un.e représentant.e du ministère de l’Europe et des Affaires Etrangères (MEAE/DGM/DAG/DFEM et MEAE/DGM/DCTCIV).

La grille de notation et les offres retenues à la suite de l’ouverture des plis seront envoyées préalablement à l’ensemble des membres de la commission.

**7.3** Un compte-rendu de sélection sera établi par la commission. Il intégrera, pour chaque projet analysé, des éléments d’appréciation justifiant la sélection ou non du projet et pouvant être communiqués aux structures.

Article 8. Eclaircissements apportés aux propositions

**8.1** Afin de faciliter l’examen, l’évaluation et la comparaison des propositions, la commission de sélection peut demander aux structures des éclaircissements relatifs à leur proposition.

Article 9. Détermination de la conformité des propositions

**9.1** L’organisation cheffe de file du consortium devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure ; le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles sur les 3 derniers exercices certifiés de l’organisation cheffe de file du consortium. **L’organisation cheffe de file du consortium devra donc présenter un budget moyen annuel égal ou supérieur à 1,9 MEUR pour un projet d’une durée de 3 ans et 1.4 MEUR pour un projet d’une durée de 4 ans**. Ce seuil ne s'applique pas aux membres du consortium, mais uniquement à l’organisation cheffe de file.

**9.2** La Commission peut éliminer les propositions émanant de structures n’ayant manifestement pas la capacité humaine et financière à mettre en œuvre un projet dans le pays concerné.

Article 10. Evaluation et classement des propositions

**10.1** La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

**10.2** La notation des propositions lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points selon le barème suivant **:**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critères d'évaluation des propositions** | **Points sur 100** |
| **Diagnostic initial** | **10** |
| Connaissance, dans la région/les pays couverts par le ciblage géographique proposé pour le projet :  \* Des enjeux sur le plan juridique, politique, social, technologique en matière de prévention et de lutte contre les VBGFT, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnels ;  \* Des besoins et de l’écosystème des mouvements et organisations féministes, notamment celles œuvrant pour la lutte contre les VBG et/ou VBGFT ;  Connaissance de l’environnement d’action des organisations (reconnaissance légale, politiques nationales, contraintes et difficultés y compris technologiques). |  |
| **Consortium / équipe projet** | **20** |
| Organisation du consortium (leadership, coordination, pilotage et gouvernance interne, complémentarité des acteurs du groupement, cohérence des interventions, antériorité du partenariat, clarté du partage des rôles, modalités de collaboration avec l’ensemble des parties prenantes, etc.)  Expertise et expériences probantes du consortium dans les différents domaines concernés par l’appel à projets :  \* Expertise / expérience en gestion de fonds intermédiés ;  \* Expertise relative à la prévention et la lutte contre les VBGFT ;  \* Expertises sur les stratégies fines d’inclusion des minorités de genre / des intersectionnalités ;  \* Expérience sur le renforcement de capacités des OSC notamment des OSC féministes, expertise sur les approches de communication communautaire et de changement social ;  \* Expérience et compétence en matière de capitalisation (production intellectuelle et organisation de séminaires pour le partage de connaissances) ;  \* Connaissance fine des écosystèmes des pays et régions d’intervention proposés ;  \* Compétences numériques ou capacité à identifier des prestataires pertinents, pour le déploiement de formation des usagers et usagères, de plaidoyer et/ou développement de solution.  Complémentarité entre les expertises respectives des différentes organisations du consortium.  Présentation des interventions de l’OSC cheffe de file et de ses partenaires dans les pays d'intervention, et de leur complémentarité avec le projet.  Implantation du consortium dans les pays ciblés et capacité à se déployer dans d’autres localités / d’autres pays des régions ciblées par le projet.  Dynamique partenariale instaurée et expériences préalables avec les OSC féministes des pays ciblés, les autorités nationales et avec les différents acteurs du secteur. |  |
| **OSC bénéficiaires des rétrocessions** | **10** |
| Pertinence des OSC féministes nationales et régionales pré-identifiées.  Connaissance de la diversité des acteurs et du tissu associatif dans les régions d’intervention, en sélectionnant ceux qui feront levier sur la thématique.  Implication des OSC locales dans l’élaboration, le pilotage et la mise en œuvre du projet.  Rôle et place effective des groupes vulnérables dans les OSC féministes partenaires, dans les instances de décision, dans la gouvernance du projet et du fond.  Implication des communautés locales dans le projet. |  |
| **Ciblage géographique** | **10** |
| Pertinence et cohérence de la couverture géographique du projet au regard des besoins et des enjeux prioritaires identifiées dans les zones ciblées.  Articulation du projet avec ceux pré-existants et avec les acteurs déjà actifs dans la zone.  Compréhension des enjeux d’exposition sécuritaire (venant de l’entourage, de la communauté ou de tiers) des membres d’OSC travaillant sur ce sujet et dispositif adapté en fonction des contextes (politique/charte/code de conduite/outils technologiques existants ou à développer au niveau du chef de file du consortium). |  |
| **Logique d’intervention** | **30** |
| Description du cadre global de la théorie du changement afin de contribuer à un changement social pérenne.  Présentation claire et pertinence des approches choisies, de la logique d’intervention et des objectifs.  Présentation détaillée des activités et justification de leur pertinence par rapport au diagnostic et aux besoins identifiés.  Planning général des activités sur les 3 ou 4 années du projet.  Présentation de la méthodologie qui sera appliquée pour évaluer et gérer les risques E&S associés aux projets qui seront financés, notamment en matière de risque sécuritaire pour les membres des OSC locales.  Pertinence de la proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des OSC féministes locales des pays d’intervention.  Méthodologie du processus global d’accompagnement (phase d’évaluation approfondie, de mise en œuvre des différentes activités, d’évaluation…) avec détails sur les méthodologies d’accompagnement des OSC et mouvements féministes locaux, les stratégies de pérennisation des OSC accompagnées et l’articulation avec les autorités nationales et acteurs internationaux.  Expérience et compétences en matière de capitalisation (e.g., production intellectuelle et organisation de séminaires pour le partage de connaissances).  Pertinence du dispositif d’échanges de pratiques entre les géographies d’intervention, de capitalisation d’expérience, de recherche-action, de plaidoyer et d’influence-action politique.  Plaidoyer auprès des autorités et capacités à contribuer au dialogue sur les politiques publiques et à la conception et l’opérationnalisation de politiques publiques de prévention et de lutte contre les VBGFT. |  |
| **Suivi évaluation, reporting et communication du projet** | **5** |
| Intégration d’un dispositif renforcé de suivi-évaluation, en lien avec des indicateurs quantitatifs et qualitatifs.  Pertinence du dispositif de communication pour la valorisation du projet. |  |
| **Budget / Moyens mis en œuvre** | **15** |
| Part du budget au bénéfice direct des organisations et mouvements féministes (au moins 50 %) – critère éliminatoire.  Part du budget alloué aux frais de support et de fonctionnement au regard du budget total du projet (maximum 12 % des coûts directs) – critère éliminatoire.  Pertinence du budget au regard des pays d’intervention et des activités prévues.  Pertinence du mécanisme garantissant la bonne exécution des financements alloués aux porteurs de projets.  Expérience de gestion de projets d’envergure similaire avec des bailleurs de fonds. |  |

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l’équipe qui portera le projet au sein du consortium dans le corps de leur offre, ainsi que la répartition des rôles entre les membres du consortium, et le détail du budget pour les activités de coordination.

Les soumissionnaires garantissent les qualifications et compétences du personnel à mobiliser sur le projet tel que défini dans leur offre.

Article 11. Droit reconnu à l’AFD de rejeter toute proposition

1. L’AFD se réserve le droit de rejeter toute proposition, d’annuler la procédure d’appel à propositions aussi longtemps que l’AFD n’a pas attribué la ou les subventions, sans encourir pour autant une responsabilité quelconque à l’égard des structures concernées et sans devoir les informer des raisons pour lesquelles l’appel à propositions aura été annulé ou leur proposition rejetée.

Article 12. Instruction des projets

1. Après la sélection du projet, les Responsables équipe projet l’instruisent dans le cadre d’un dialogue. Le consortium reste libre d’intégrer ou non les suggestions et l’AFD libre de ne pas poursuivre l’instruction de la proposition ; les éléments suivants pourront notamment constituer, parmi d’autres, une cause de non-validation de la proposition finale :

* Refus de participer à un dialogue avec les Responsables d’équipe projet de l’AFD, visant à enrichir la proposition ;
* Refus de présenter les arguments expliquant la non-intégration d’amendements suggérés par les Responsables d’équipe projet.

Article 13. Caractère confidentiel

1. Aucune information relative à l’examen, aux éclaircissements, à l’évaluation, à la comparaison des propositions et aux recommandations relatives à l’attribution de la ou des subvention(s) ne pourra être divulguée aux structures soumissionnaires ou à toute autre personne étrangère à la procédure d’examen et d’évaluation, après l’ouverture des plis et jusqu’à l’annonce de l’attribution de la ou des subvention(s) à ou aux structures retenue(s).
2. Toute tentative effectuée par une structure soumissionnaire pour influencer la Commission au cours de la procédure d’examen, d’évaluation et de comparaison des propositions conduira au rejet de la proposition de cette structure.

Article 14. Information sur le processus de sélection

1. Chaque structure ayant été retenue par la commission de sélection en sera informée par mail, ce dernier fixant le calendrier d’instruction qui permettra de servir de support pour le dialogue.

Article 15. Information sur l’octroi et signature de la convention de financement

1. La Responsable d’équipe projet enverra à la structure porteuse bénéficiaire de la subvention un courrier l’informant de l’octroi du concours, puis le projet de convention de financement pour accord avant signature.
2. MODALITES DE SELECTION ET DE VALIDATION FINALE DES PROPOSITIONS

Le processus qui conduit à l’accord de financement est effectué en deux temps :

1. sélection sur la base d’une note-projet (section III) accompagnée d’un canevas financier (section IV), d’une lettre de soumission (section V), d’un cadre logique (section VI), d’un chronogramme (section VII) des fiches de renseignements du porteur et des structures du consortium le cas échéant (sections VIII et IX), du tableau des flux financiers au sein du consortium (section X), du questionnaire projet (section XI) et du dossier administratif (section XII) **à remettre au plus tard le 31 août 2025 à 08h00**, heure de Paris (date d’arrivée faisant foi) sur la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD (onglet « DEPOSER UN PROJET »). Un email d’accusé de réception automatique sera transmis aux consortia pour lesquels la proposition a bien été reçue.

Si le consortium a transmis sa proposition à temps sans avoir reçu d’email d’accusé de réception, il lui incombe de prévenir l’AFD maximum 12h après l’heure de clôture de l’appel à propositions et de fournir la preuve que la proposition a bien été envoyée avant la date limite de clôture.

Si les fichiers déposés sur le site internet de l’AFD dépassent la taille de 9 Méga-Octet (Mo) – poids maximum par fichier, ils devront être partagés via une plateforme d’échanges de fichiers.

1. Poursuite du dialogue avec l’équipe projet de l’AFD, permettant d’enrichir la proposition et de proposer une note projet finale, qui servira de base aux Responsables équipe projet pour la soumission du concours aux instances de décisions de l’AFD.

**Sélection des propositions**

Sélection sur la base d’une note projet accompagnée d’un dossier administratif.

Pour déposer son projet, chaque structure porteuse remplira le formulaire de candidature en ligne en veillant à fournir tous les éléments demandés (onglet « DEPOSER UN PROJET » de la page dédiée à l’appel à projets du site internet de l’AFD).

* Sa proposition conformément au modèle de note-projet signée électroniquement par une personne habilitée à demander des financements pour la structure ;
* L’ensemble des documents opérationnels et administratifs demandés.

**Les propositions seront rédigées en langue française ou anglaise.** Néanmoins, si la proposition initiale est rédigée en langue anglaise, **le consortium** **devra accepter de poursuivre l’instruction et la contractualisation du projet en langue française uniquement.**

Elaboration et validation finale des propositions

Dès réception de la notification de sélection de son projet et sur la base des échanges avec l’AFD, le consortium réexaminera les éléments de sa proposition qui méritent précisions ou ajustements afin d’aboutir à une proposition finale, contenue dans une note de projet finale révisée, dont les éléments seront présentés aux instances de décision de l’AFD.

1. NOTE DE PRESENTATION DE PROJET

**Date d’échéance pour la réception des notes de projet : 31 août 2025 – 08h00, heure de Paris (date de réception faisant foi).**

**A remplir en format Word, police Roboto Light 10, en respectant le format ci-dessous, et avec un maximum de 20 pages pour le corps du texte, hors annexes.**

***Appel à projets FSOF 2025 Violences basées sur le genre et facilitées par la technologie***

1. Contexte
2. Présentation du contexte et des enjeux du projet
3. Localisation du projet et pertinence du projet dans la région et pays ciblés

*Expliquer le choix des zones d’intervention au regard (i) des besoins des organisations, des politiques publiques et niveau d’égalité dans les zones ciblées, (ii) des politiques/stratégies nationales dans le domaine concerné par l’Appel à projets, (iii) du contexte dans la région ciblée et les pays ciblés et du rôle qu’y jouent les OSC et autorités, (iv) des besoins des populations, (v) des interventions d’autres acteurs dans la région, etc. Expliquer la cohérence entre les pays ciblés.*

1. Présentation des soumissionnaires
2. Présentation des soumissionnaires

*Présentation des membres du consortium (internationaux, nationaux, locaux), des apports de chacun et de leurs expertises respectives, de la complémentarité et des modalités du partenariat, de pilotage et de gouvernance, de leur situation financière (CA annuel) et de la répartition du budget entre eux*

1. Expérience des structures dans les pays et la région ciblée
2. Partenariats avec des acteurs publics locaux (collectivités locales), nationales ou des organisations régionales
3. Objectifs général et spécifiques du projet
4. Logique d’intervention
5. Cadre global de la théorie du changement proposée
6. Contenu du projet
7. Présentation des organisations cibles
8. Description des composantes.

*Il est attendu une description des composantes du projet :*

*mise à disposition de financements directs aux OSC de sa conception à sa mise en œuvre*

*Méthodologie du processus d’accompagnement,*

*dispositif d’échanges de pratiques, de mise en réseau, capitalisation, recherche-action*

c) Intervenant, mode opératoire, gouvernance, encadrement risque fiduciaire

*Identifier le Bénéficiaire (entité qui portera la responsabilité juridique et financière vis-à-vis de l’AFD et assurera la coordination du consortium) et le schéma institutionnel/organisationnel, fiduciaire et contractuel avec les autres membres du consortium, avec les OSC locales récipiendaires qui bénéficieront des délégations de fonds. Un paragraphe devra être dédié à la description du mode de gouvernance du consortium et du projet.*

*Une description détaillée et exhaustive du mode opératoire financier entre l’OSC cheffe de file et les autres membres du consortium doit être exposée ici :*

* *Comptes bancaires : indiquer sur quel compte de l’OSC lead seront versés les fonds ainsi que les banques et leur localisation des comptes des membres du consortium*
* *Modalités de versement des fonds au niveau des autres membres du consortium et au niveau des OSC récipiendaires des fonds si elles sont déjà identifiées ou la méthodologie utilisée pour les identifier)*

*Cette partie doit également expliquer les modalités de reporting envisagées au niveau de l’AFD, au sein du consortium et avec les OSC récipiendaires des fonds.*

*Encadrement du risque fiduciaire : indiquer également les modalités de passation de marchés et les modalités de contrôle interne et externe (audit externe).*

1. Pérennité du projet

*Pérennité technique (transfert de compétences localement, utilisation et gestion du matériel, etc.), Pérennité sociale et institutionnelle : stratégie en vue de l’autonomisation du (des) partenaire(s), Pérennité économique et financière : stratégie en vue de la viabilité économique et financière du (des) partenaire(s) du projet,*

*Pérennité institutionnelle : stratégie de renforcement des capacités des acteurs publics, institutionnalisation de nouvelles normes et lois.*

1. Budget
2. Principaux éléments du budget proposé

*Présenter un narratif du budget transmis au format Excel.*

1. Réalisations, résultats et impacts attendus du projet
2. Prise en compte des approches transversales de l’AFD (Genre, Climat, Environnement, etc.) et de la contribution du projet aux enjeux du développement durable :

*L’AFD évalue la contribution des projets aux enjeux du développement durable, au travers d’une analyse qui porte entre autres sur « la réduction des inégalités de genre », « la résilience au changement climatique, la préservation de la biodiversité et la gestion des ressources naturelles », « la croissance soutenable et l’économie résiliente », « le bien-être social et la réduction des déséquilibres sociaux », « la pérennité du projet et le cadre de gouvernance ».*

*Il s’agira dans cette partie de préciser en quoi le projet aura des effets sur les dimensions pertinentes évoquées ci-dessous (le projet ne doit pas nécessairement contribuer à l’ensemble des dimensions) et comment il ne créera pas d’effets négatifs à cet égard.*

1. Résultats attendus, impacts
2. Suivi-évaluation et indicateurs

*Présenter brièvement le dispositif de suivi-évaluation du projet en précisant les acteurs impliqués et leur rôle dans la production, la transmission ou l’analyse des informations. Le dispositif doit comporter des indicateurs de moyens, de réalisations, de résultats et d’impact qui renseignent sur l’atteinte des objectifs du projet, tels que résumés dans le cadre logique.*

*Indiquer les capacités à conduire un dialogue avec les autorités locales, l’AFD Paris et les agences.*

1. Evaluation de risques
2. Risques probables et moyens prévus pour y faire face

*Exposer les risques à envisager qu’ils soient contextuels (cadre politique, économique, social, sécuritaire et environnemental, etc.) ou opérationnels (techniques, financiers, partenariaux, etc.) ainsi que les mesures d’atténuation envisagées pour y faire face. Une attention particulière sera portée sur la compréhension des enjeux d’exposition sécuritaire pour les membres des OSC locales et les dispositifs existants ou à défaut proposés par le Consortium en fonction des contextes.*

1. Calendrier du projet

*Indiquer la durée, la date de démarrage, la date de fin et préciser les différentes phases.*

1. CANEVAS FINANCIER (BUDGET DETAILLÉ)

Compléter l’ensemble du tableur Excel joint à l’Appel à projets et le signer, en s’appuyant sur la notice informative sur le budget jointe au dossier.

A noter que le budget devra tenir compte de la répartition de l’enveloppe des frais de gestion au sein du consortium.

1. LA LETTRE DE SOUMISSION

**SOUMISSION d’une PROPOSITION de PROJET**

A

Monsieur le Directeur de l’Agence Française de Développement

Monsieur le Directeur,

Je (nous) soussigné(s) prénom(s), nom(s) …….., agissant en qualité de …..(fonction(s)) au nom et pour le compte de ....................(raison sociale et adresse du soumissionnaire ou des membres du groupement), après avoir pris connaissance de toutes les pièces figurant ou mentionnées dans ce dossier d’appel à initiatives et après avoir apprécié à mon (notre) point de vue et sous ma (notre) responsabilité la nature de cet appel à initiatives,

Remet(on)s, revêtus de ma (notre) signature, la proposition de projet suivante assortie d’un budget joint,

Je soumets (nous soumettons) et m’engage (nous engageons conjointement et solidairement, la structure ...................faisant office de mandataire et de pilote du groupement) à réaliser le projet conformément à la proposition formulée dans notre projet et moyennant les coûts que j’ai établis moi-même (nous avons établis nous-mêmes), lesquels coûts font ressortir le montant du financement sollicité en Euros à :

MONTANT TOUTES TAXES ET DROITS (TTT) :.............................................(montant en chiffres et en lettres) Euros, aux conditions économiques du mois de la date limite autorisée pour la remise de ma (notre) proposition, soit .................................

Je reconnais (nous reconnaissons) que l’AFD n’est pas tenue de donner suite à l’une des propositions qu’elle recevra.

J’affirme, sous peine de résiliation de plein droit, que je ne tombe pas (et que la structure ou le groupement de structures pour laquelle (lesquelles) j’agis ne tombe(nt) pas) sous le coup d’interdictions légales soit en France, soit dans l’Etat (les Etats) où siège(nt) mon (nos) association(s), soit dans le pays d’intervention proposé.

Fait à ....................., le .........................

Signature

*Le signataire joindra l’acte lui déléguant les pouvoirs d’engager son association. Dans le cas d’un groupement momentané d’associations, joindre l’acte constitutif du groupement et désignant le pilote et mandataire.*

1. LE CADRE LOGIQUE

Exemple de modèle

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | **Logique d'intervention** | **Indicateurs objectivement vérifiables et quantifiés si possible** | **Sources et moyens de vérification** |
| **Objectif global** | *Quels sont le ou les objectif(s) global(aux) d'ensemble auquel l'action va contribuer ?* | *Quel est l'indicateur-clef lié à ce ou ces objectif(s) global(aux) ?* | *Quelles sont les sources d'information pour cet indicateur ?* |
| **Objectif(s) spécifique(s)**  **(et sous-objectifs spécifiques)** | *Quels objectifs spécifiques l'action doit-elle atteindre comme contribution à ou aux objectif(s) global(aux) ?* | *Quels indicateurs montrent en détail, que les objectifs de l'action sont atteints ?* | *Quelles sources d'information existent et peuvent être rassemblées ? Quelles sont les méthodes pour obtenir ces informations ?* |
| **Résultats attendus** | *Les résultats sont les réalisations qui vont permettre l'atteinte de l’objectif spécifique. Quels sont les résultats attendus (Numérotez ces résultats) ?* | *Quels indicateurs permettent de vérifier et de mesurer que l'action atteint les résultats attendus ?* | *Quelles sont les sources d'information pour ces indicateurs ?* |
| **Activités à développer** | *Quelles sont les activités-clefs à mettre en œuvre, et dans quel ordre, afin de produire les résultats attendus ? (Groupez les activités par résultats)* | *Moyens : Quels moyens sont requis pour mettre en œuvre ces activités, par exemple personnel, matériel, formation, études, fournitures, installations opérationnelles, etc. ?* | *Quelles sont les sources d'information sur le déroulement de l'action ? Coûts : Quels sont les coûts de l'action ? leur nature ? (Détail dans le budget de l'action)* |

1. LE CHRONOGRAMME DES ACTIVITES (SOUS EXCEL, MODELE LIBRE)

Sous Excel, modèle libre (un modèle type proposé pour inspiration en annexe).

1. LA FICHE DE RENSEIGNEMENT RELATIVE AU PORTEUR DU PROJET

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :**  (à laquelle toutes les correspondances concernant ce projet devront être envoyées) |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Zone(s) d’intervention :** |  |
| **Secteur(s) d’intervention :** |  |
| **Existence d’un document stratégique validé en AG[[2]](#footnote-3):** |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et l’AFD au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service de l’AFD concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Principaux financements et partenariats noués entre la structure** **et le Ministère des Affaires Etrangères français au cours des 3 dernières années.** (préciser l’objet, le montant du financement et le service du MAEDI concerné) [*le cas échéant*] |  |
| **Appartenance à des collectifs, réseaux, plates-formes :** |  |
| **Principales publications de la structure** **:** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet** | **Nom** | **Téléphone** | **Adresse électronique** |
|  |  |  |  |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  | | |
| **Nom, prénom et qualité de la personne responsable du présent dossier de demande de cofinancement[[3]](#footnote-4) :** |  | | |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Date de création :** | |  | | | |
| **Statut Juridique :** | |  | | | |
| **Les références de la déclaration à la Préfecture ou autre organisme adapté au statut juridique de la structure :** | | | | | |
| N° |  | Date |  | Département |  |
| **La date de publication au Journal officiel ou autre registre adapté au statut juridique de la structure :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date de reconnaissance d'utilité publique :** | |  | | | |
| **Le cas échéant, la date d'agrément par un ministère, lequel** **:** | |  | | | |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et prénom du représentant légal :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du secrétaire général :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Nom et prénom du trésorier :** |  |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou un organe de gouvernance équivalent[[4]](#footnote-5) :** |  |
| **Compte-t-on parmi ses membres un agent de l’Agence Française de Développement ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Compte-t-on parmi ses dirigeants et les membres de son Conseil d’Administration ou de son organe de gouvernance équivalent, une personne politiquement exposée[[5]](#footnote-6) ? :**  si oui, indiquez son nom et sa fonction |  |
| **Date de l’Assemblée générale au cours de laquelle ont été élus le ou les membre(s) du CA ou de son organe de gouvernance équivalent et du bureau actuels, dans le cas d’une OSC :** |  |
| **Date d’échéance des mandats de ces membres :** |  |
| **Date prévisionnelle de la prochaine assemblée générale :** |  |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Effectifs au siège de la structure :** | Total (ETP[[6]](#footnote-7)) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié.e (s) |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |
| **Effectifs à l’étranger :** | Total (ETP) | Temps plein | Temps partiel |
| Salarié.e (s) expatrié.e(s) |  |  |  |
| Salarié.e (s) local.e(aux) |  |  |  |
| Volontaire(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Bénévole(s) [le cas échéant] |  |  |  |
| Total |  |  |  |

**Répartition des dépenses budgétaires de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

**Budget global de la structure (toutes activités confondues)**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **BUDGET DE L'ORGANISME *Merci de bien vouloir compléter les 3 dernières années***  ***\*Si vous ne disposez pas du budget réalisé de l’année N-1, merci de bien vouloir indiquer le budget prévisionnel et de le préciser*** | **20..** | **20..** | **20..** |
| Total des produits (compte de résultats) - en € |  |  |  |
| Quel pourcentage de votre budget global est consacré à des activités de solidarité internationale en France et à l'Etranger (il peut s'agir d'une estimation) | % | % | % |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **RESULTAT NET (3 derniers exercices)** | **20..** | **20..** | | **20..** | |
| Excédentaire / Déficitaire (-) |  |  | |  | |
|  |  | |  | |  |
| **BILAN ( 3 derniers exercices certifiés)** | **20..** | **20..** | | **20..** | |
| Fonds associatifs (fonds propres et autres fonds associatifs) |  |  | |  | |

**date ET SIGNATURE**

**Présentation des ressources financières globales de la structure sur les trois dernières années (pour les OSC cheffes de file uniquement)**

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Année** | **Total des produits de l’OSC[[7]](#footnote-8)** | **Dont ressources publiques**[[8]](#footnote-9) | | **% du total des produits** | **Dont ressources privées[[9]](#footnote-10)** | | **% du total des produits** |
| **2022** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5 % du budget total de l’OSC[[10]](#footnote-11):  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2023** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5 % du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant  - préciser nom et montant |  |  |
| Dont autres ministères centraux : |  |  |
| **2024** |  | **Montant total :** |  |  | **Montant total :** |  |  |
| Dont AFD : |  |  | Dont contributeur(s) à plus de 5 % du budget total de l’OSC8 :  - préciser nom et montant |  |  |

1. LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS DES PARTENAIRES

***A remplir pour chaque partenaire impliqué dans le projet***

Préciser le nombre total de partenaires impliqués dans le projet :

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom complet de la personne morale :** |  |
| **Acronyme :** |  |
| **Adresse postale :** |  |
| **Lieu d'implantation du siège social** : (si différent de l'adresse postale) |  |
| **Téléphone :** |  |
| **Adresse électronique :** |  |
| **Site internet :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Personne(s) de contact pour ce projet :** |  |
| **Nom et prénom du/de la représentant·e légal·e :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Date de création :** |  |
| **Statut Juridique:**  (Joindre au dossier technique le certificat d’enregistrent ou l’équivalent, si la structure est informelle le préciser ici.) |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Nombre de membres composant le Conseil d’Administration ou l’organe de gouvernance équivalent :** |  |
| **Liste des membres du CA ou l’organe de gouvernance équivalent :** |  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Objet social :** |  |
| **Principaux domaines d’intervention :** |  |
| **Ressources humaines de la structure :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Budget total annuel en euros :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Principaux donateurs :** |  |
| **Dans le cas d’une OSC, Appartenance à des réseaux, des fédérations, collectifs, réseaux, etc. :** |  |
| **Historique et nature de la coopération avec le/les partenaire(s) :** liens institutionnels et contractuels |  |
| **Rôle et implication dans la préparation du projet proposé :** |  |
| **Rôle et implication dans la mise en œuvre du projet proposé :** |  |
| **Expérience d’actions similaires en fonction de son rôle dans la mise en œuvre de l’action proposée :** |  |
| **Quelle est la valeur ajoutée du projet par rapport à vos activités classiques ?** |  |
| **Comment allez-vous vous approprier le projet ?** |  |

**date ET SIGNATURE**

1. LE TABLEAU DES RETROCESSIONS

**Indiquer la liste des organisations membres du consortium et indiquer, pour chacun d’eux, le montant des fonds qu’ils géreront dans le cadre du projet.**

**Veiller à joindre, pour chacun d’eux, la fiche de renseignements partenaire (cf. annexe IX ci-dessus).**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Nom COMPLET de LA PERSONNE MORALE**  **(ET déroulER le sigle)** | **SIGLE**  **(uniquement SI UTILISe)** | **Montant prévu** |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |

**date ET SIGNATURE**

1. QUESTIONNAIRE PROJET

Préambule :

Le présent questionnaire complète le « *Questionnaire de Conformité : analyse du dispositif des contreparties OSC/Fondations* ». Son objectif est de permettre au groupe AFD d’évaluer le risque de non-conformité associé aux caractéristiques du projet que l’AFD s’apprête à financer. 

1. Risques liés à la géographie où est mis en œuvre le projet :

**> Votre institution dispose-t-elle d’un dispositif d’encadrement du risque sécuritaire ?** [ ] Oui [ ] Non

|  |
| --- |
| *En cas de réponse positive, préciser (tels que protocoles de sécurité, cartographie des risques sécuritaires, système d’évaluation et de gestion du risque sécuritaire) :* |

**> A l’égard du projet, avez-vous mené une analyse sécuritaire dédiée prévoyant des mesures d’encadrement adaptées ?** [ ] Oui [ ] Non

***> Géographie(s) couverte(s) par le projet : lister les pays ci-dessous***

2. Filtrage des parties prenantes (salariés, prestataires/fournisseurs et bénéficiaires de rétrocession):

**> En cas de contractualisation, votre institution a-t-elle pour pratique de contrôler systématiquement son personnel, ses bénéficiaires de rétrocession, ses prestataires et fournisseurs au regard des listes de sanctions financières[[11]](#footnote-12) ?**  [ ] Oui [ ] Non

*En cas de réponse négative, veuillez-vous assurer que l’engagement figurant à l’issue de ce questionnaire est bien pris par le représentant légal de votre structure dans le cadre du présent projet.*

3. Risque lié à la nature de l’aide versée aux populations bénéficiaires (transferts monétaires et/ou ressources ayant une valeur économiquement exploitable) :

**> Le projet comporte-t-il une composante transferts monétaires (incluant le versement de per diem) et/ou ressources ayant une valeur économiquement exploitable ?** [ ] Oui [ ] Non

|  |  |
| --- | --- |
| **Si le projet ne comporte aucun transfert monétaire (incluant des per diem) ou mise à disposition de ressources économiques exploitables, *aller directement à la dernière page et signer le questionnaire.*** | **Si le projet comporte la mise à disposition de transferts monétaires (incluant des per diem) et/ou la mise à disposition de ressources économiquement exploitables, poursuivez :**  *NB : En cas de projet multi-pays, pour plus de lisibilité, nous vous invitons à transmettre un tableau à l’AFD reprenant les questions ci-dessous applicables au projet par géographie.* |

|  |
| --- |
| *Précisez la nature des transferts monétaires et ressources économiquement exploitables qui seront financés au moyen de la subvention AFD :* |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **a) Dans le cadre de ce projet, votre Institution peut-elle se prévaloir d’une exemption humanitaire au titre d’*un appel d’urgence humanitaire émis par OCHA [[12]](#footnote-13)ou le UNHCR[[13]](#footnote-14) (ex. PRH, flash appeal) ?*** | [ ] Oui | [ ] Non |
| *En cas de réponse positive, veuillez démontrer que les zones géographiques et les secteurs visés par le projet correspondent à ceux couverts par le PRH/Flash Appeal :* | | |
| **b)** **Dans le cadre du présent projet, votre Institution dispose-t-elle d’une dérogation délivrée par l’Agence Nationale Compétente (ANC)[[14]](#footnote-15) ?** | [ ] Oui | [ ] Non |
| *En cas de réponse positive, veuillez annexer au présent questionnaire la dérogation accordée par l’Agence nationale Compétente.* | | |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **c)** **Si vous vous prévalez d’une contrainte spécifique rendant impossible ou inapplicable le filtrage des populations bénéficiaires de transferts monétaires ou ressources économiques exploitables, veuillez préciser à l’égard de quelle catégorie de population bénéficie le projet :** | [ ]/ Les populations bénéficiaires ne disposent pas de documents d’identité | [ ]/ Les populations bénéficiaires sont mineures | [ ]/Les populations bénéficiaires dont l’identité doit nécessairement être protégée en raison des persécutions subies « *en raison de leurs opinions politiques, de leur appartenance religieuse, de leur race, de leur nationalité ou de leur appartenance à un certain groupe social* » au sens de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 |
| *Veuillez préciser approximativement la part de bénéficiaires pour lesquels le filtrage est inapplicable :* | | | |
| *Pour les pièces d’identité, veuillez fournir une source fiable justifiant l’absence d’inscription à l’état civil dans la zone d’intervention (exemple statistique d’institut spécialisé ou organisation internationale (telle que Banque Mondiale, OCDE, Agences onusiennes), média fiable, rapport académique etc.) :* | | | |
| *Pour les risques de persécutions subies, veuillez fournir une source fiable pour contextualiser les risques encourus par les bénéficiaires :* | | | |

> **Si vous ne pouvez pas vous prévaloir des exemptions et dérogations a), b), ou c) ci-dessus, filtrerez-vous les bénéficiaires de transferts monétaires ou de ressources économiques exploitables ?** [ ] Oui [ ] Non

|  |
| --- |
| *En cas de réponse négative, veuillez détailler ci-après les mesures alternatives**[[15]](#footnote-16)**au filtrage que vous mettrez en œuvre pour vous assurer de la non mise à disposition de fonds à des populations bénéficiaires de l’aide qui pourraient figurer sur l’une des listes de sanctions applicables**[[16]](#footnote-17).*  *NB : le tableau ci-dessous a vocation à préciser le niveau de précision attendu et à recueillir votre réponse.* |

|  |
| --- |
| **Veuillez détailler la nature des transferts monétaires / des ressources économiques exploitables concernés ainsi que les montants/valeurs par bénéficiaire**  *Exemples :*  . *Dotations de kits d’outillage pour le maraichage (porte-greffe, pots pépinières, etc.) évalué à 12 € par bénéficiaire, 1 fois dans le projet.*  · *Fonds de dotation (bourses…).* |
| **Précisez par quels moyens les populations bénéficiaires de l’aide seront-elles identifiées et sélectionnées.**  *Exemple :*  · *Les partenaires de mise en œuvre ou équipes projet possèdent-ils déjà une connaissance de ces bénéficiaires, de leurs parcours ?*  · *Les bénéficiaires appartiennent-ils à des groupements structurés connus permettant d’exercer un contrôle social sur chacun des membres qui les composent ? Quels sont les critères d’éligibilité appliqués permettant de s’assurer de la bonne connaissance des bénéficiaires ?* |
| **Détaillez comment l’OSC s’assurera que les transferts ou dotations seront utilisés conformément à leurs objectifs**  *Exemple :*  *. Comment le suivi des bénéficiaires finaux sera-t-il réalisé par les partenaires locaux ou les équipes projet tout au long de la mise en œuvre ?*  *. Par quels moyens les partenaires locaux et équipes projet s’assureront-ils de la conformité de l’utilisation des transferts monétaires ou des ressources économiquement exploitables ?* |

**> Si votre OSC ne filtre pas systématiquement ses parties prenantes (cf. Section 2), l’engagement suivant doit être endossé :**

“ Notre institution, s’engage, a minima, dans le cadre de ce projet, à filtrer à l’aune des listes de sanctions françaises, européennes et onusiennes, les bénéficiaires de rétrocession, le personnel, ainsi que tous les prestataires et fournisseurs contrepartie d’un contrat”

**Nom et Signature du représentant légal + date**

1. LE DOSSIER ADMINISTRATIF

Liste des documents à transmettre par la structure soumissionnaire et, le cas échéant, pour chacun des membres du consortium appelé à recevoir directement des versements de la part de l’AFD :

* Copie des statuts signés ;
* Copie de la déclaration d’enregistrement en préfecture et/ou dans tout Registre pertinent (i.e Registre du Commerce et des Sociétés, publication au Journal Officiel etc.) ou équivalent selon règlementation du pays dans lequel la structure a son siège;
* Liste datée et les coordonnées des membres du Conseil d’Administration ou équivalent, du bureau dans le cas d’une OSC et des principaux dirigeant∙es dont le/la représentant∙e légal∙e, sur laquelle figure la date des dernières élections, le cas échéant ;
* Organigramme daté et signé par le/la représentant∙e légal∙e ;
* Rapports d’activités des trois dernières années ;
* Dernier compte-rendu d’Assemblée Générale ou au minimum l’ordre du jour de la dernière Assemblée Générale et les principales résolutions ;
* Bilans et Comptes d’exploitation des trois derniers exercices certifiés et audités (avec les annexes et notes explicatives), validés par l’AG, faisant ressortir l’origine (publique ou privée) des ressources financières dans le cas d’une OSC ;
* Budget prévisionnel pour l’exercice en cours, global et dans le(s) pays de mise en œuvre du projet faisant apparaitre la liste des financements publics envisagés en indiquant s’ils sont sollicités ou acquis, tel que validé en AG, et signé ;
* Liste des financeurs privés contribuant à plus de 5 % du dernier budget de la structure validée en AG et/ou à plus de 5 % du budget du projet présenté et composition de leur Conseil d’administration ;
* Pièce d’identité du ou des bénéficiaires effectifs (Le Décret n°2018-284 du 18 avril 2018, définit le bénéficiaire effectif comme, la personne physique qui exerce in fine un pouvoir de contrôle sur la personne morale, par sa détention capitalistique ou ses droits de vote ou le représentant légal de la personne morale, en l’absence d’exercice in fine d’un pouvoir de contrôle par la détention capitalistique ou de droits de vote).
* Pour toute OSC qui ne serait pas déjà accréditée par l’AFD et si la proposition prévoit des transferts monétaires ou biens économiques exploitables à des personnes physiques : Questionnaire de conformité – analyse du dispositif des contreparties AFD. Il est téléchargeable sur le site internet de l’AFD : [https://www.afd.fr/sites/afd/files/Documents\_reference\_FR\_Ok\_0.zip /](https://www.afd.fr/sites/afd/files/Documents_reference_FR_Ok_0.zip%20/) Fichier « U0101 Questionnaire de Conformité\_ analyse du dispositif des contreparties OSC.docx »

1. TERMES DE REFERENCE
2. Glossaire

**AFD** : L’Agence française de développement est le bailleur de fonds pour ce projet du Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF).

**Chef.fe de file (niveau 1)** : Organisme à but non lucratif, organisation de la société civile (OSC) française et/ou internationale et/ou nationale issue de tous les pays du monde (y compris des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France), qui signe la convention avec l’AFD.

**Membres du consortium (niveau 2) :** Organismes à but non lucratif, organisations de la société civile (OSC) françaises et/ou internationales et/ou nationales issues de tous les pays du monde, (y compris des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France) structurés en consortium qui répondent ensemble aux appels à projets et travaillent en partenariat avec des Entités Récipiendaires (niveau 3).

**Entités Récipiendaires (niveau 3) :** Également appelées « OSC féministes locales » » et « entreprises sociales et solidaires locales engagées – ESS » ; il s’agit des organisations féministes de la société civile et des entreprises sociales et solidaires engagées pour défense des droits des femmes, des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité française, qui seront financés par subvention dans le cadre du projet (composante 1) et bénéficieront notamment d’activités de renforcement de capacité et mise en réseau déployées par le consortium (composante 2 et 3).

**Bénéficiaires individuels (Niveau 4) :** Les Bénéficiaires individuels dans la convention, à savoir les individus /personnes physiques soutenus et visés par les activités proposées sur le terrain, et notamment par les OSC féministes locales financées en tant qu’Entités Récipiendaires (niveau 3).

**Organisations de la société civile (OSC) féministes** : Selon le cadre stratégique du FSOF, celui-ci s’adresse aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles.

**Partenaires de mise en œuvre** : Structures (prestataires, etc.), autres que les membres du consortium, auxquelles la mise en œuvre de certaines activités du projet pourrait être déléguée/externalisée par le consortium dans le respect des [Directives de passation de marché de l’AFD dans les Etats Etrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers).

1. Contexte et enjeux
   1. L’AFD est un groupe féministe mettant en œuvre les engagements français sur l’égalité entre les femmes et les hommes à l’international

L’égalité de genre est reconnue par la communauté internationale comme un socle fondamental dans le cadre des Objectifs de développement durable (ODD n°5), au même titre que le travail décent et la croissance économique (ODD n°8), l’élimination de la pauvreté (ODD n°1) ou encore la réduction des inégalités (ODD n°10).

Cet engagement est aujourd’hui au cœur de l’action extérieure de la France : déclarée grande cause des deux quinquennats du président de la République et réitérée lors du Conseil présidentiel pour les Partenariats internationaux du 4 avril 2025 qui fait de la « *promotion des droits des femmes et de l’égalité femmes-hommes, notamment en soutenant les organisations féministes* » l’un des 10 objectifs politiques sectoriels prioritaires pour la coopération internationale de la France.

La loi de programmation relative au développement solidaire et à la lutte contre les inégalités mondiales (2021) prévoit dans son Cadre de partenariat global que l’Etat s’engage à ce qu’en 2025, 75 % des volumes annuels d’engagements de l’aide publique au développement bilatérale française aient l’égalité entre les femmes et les hommes pour objectif principal ou significatif.

La nouvelle **Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe** 2025-2030[[17]](#footnote-18) acte la place centrale de la question des droits des femmes et des filles et de l’égalité de genre dans tous les champs d’action de la France à l’international. La lutte contre les violences faites aux femmes et aux filles et fondées sur le genre ainsi que la défense des droits des femmes dans l’environnement numérique constituent d’ailleurs deux priorités de cette stratégie.

Sur cette base, **le groupe AFD s’affirme comme un groupe féministe**, positionnement fort de sa stratégie 2025-2030 qui fait de la promotion de l’égalité de genre avec une approche féministe transformatrice l’un des objectifs de la priorité Lien social. Le groupe AFD affirme dans sa feuille de route Lien social 2025-2030 une double ambition en termes d’égalité de genre et de promotion des droits des femmes et des filles : l’intégration transversale du genre dans tous les secteurs d’intervention et un engagement renforcé en faveur de l’émancipation des femmes à travers l’accompagnement de projets dont l’objectif principal est la réduction des inégalités de genre.

Outil emblématique de la diplomatie féministe, la France déploie depuis 2020 le Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF). Son objectif principal est de réduire les inégalités fondées sur le genre en renforçant les capacités techniques, financières et administratives des organisations féministes de la société civile dans les pays partenaires de la France. Il est co-piloté par le MEAE et l’AFD en concertation régulière avec des organisations de la société civile.

* 1. Le soutien aux organisations féministes de la société civile à travers le FSOF

Cet appel à projets s’inscrit dans le cadre du [**Fonds de soutien aux organisations féministes (FSOF**),](https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes) co-piloté par l’AFD et le MEAE, co-construit avec les organisations féministes de la société civile.

**Entre 2020 et 2023, le FSOF a approuvé 194 millions d’euros en faveur de plus de 1 400 organisations féministes de la société civile (OSC)** dans 75 pays partenaires.

Le **FSOF s’adresse** **aux organisations féministes de la société civile dans toute leur diversité,** constituées ou non de façon formelle, qui ont pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre, et particulièrement celles dont la mission principale est la **défense et la promotion des droits effectifs et l’émancipation des femmes et des filles.** Tout en accordant une attention particulière aux pays les moins avancés (PMA), le fonds s’adresse également à des organisations féministes de la société civile sur d’autres continents, les enjeux d’égalité restant significatifs dans l’ensemble des pays.

Le Fonds propose ainsi trois canaux de financements :

* **Des projets et appels à projets de l’AFD** destinés aux organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, notamment à travers des fonds intermédiés[[18]](#footnote-19) ;
* Le **dispositif Initiatives organisations de la société civile (OSC)** **de l’AFD** destiné aux organisations de la société civile française et à ses partenaires de la société civile des pays partenaires ;
* Les **mécanismes de financement du ministère de l’Europe et des Affaires Étrangères** pour les organisations féministes de la société civile des pays partenaires de la politique française de développement et de solidarité internationale, notamment à travers les Fonds Equipe France (FEF).

Cet appel à projets s’inscrit dans le **premier canal de financement**.Il vise à sélectionner un consortium d’OSC qui va concevoir, mettre en œuvre et gérer le dispositif de financement (fonds intermédié) et de renforcement de capacités à destination des organisations féministes de la société civile des pays partenaires.

Il s’inscrit **en complémentarité d’un autre** **volet du projet mis en œuvre par Expertise France** portant sur l’appui du dialogue entre les OSC et les acteurs institutionnels, en renforçant le rôle des OSC, pour faciliter la co-construction des politiques publiques de lutte contre les VBGFT en Afrique de l’Ouest (Sénégal, Nigeria et Bénin). Ces activités s’inscriront et bénéficieront des synergies avec un programme d’assistance technique multi-pays portant sur le « Leadership des femmes dans le secteur public des technologies de l'information et de la communication », financé par la Commission européenne et mis en œuvre par des agences de six Etats membres de l’Union européenne. Une des composantes de ce programme est dédiée à l'appui des institutions nationales dans le développement et la mise en œuvre de politiques publiques de lutte contre les VBGFT et à l’appui des OSC dans le développement de mécanismes de coordination et d’aide aux victimes de VBGFT en Afrique de l’Ouest et de l’Est, en Amérique Latine et en Asie centrale et du Sud-Est. Une articulation efficace, facilitant les synergies, sera attendue entre les projets financés par l’AFD. La stratégie afférente devra être définie dès le démarrage du projet.

* 1. Etat des lieux sur les violences basées sur le genre facilitées par la technologie

**Un phénomène en pleine expansion**

Dans le contexte actuel de mondialisation digitale, l’accès accru aux technologies de l’information et de la communication (TIC) a profondément transformé les interactions humaines. Si ces technologies constituent un levier d**’émancipation et d’autonomisation pour les femmes**, les filles et les minorités, elles sont également des **vecteurs de risque exacerbant les inégalités de genre et facilitant diverses formes de violences** basées sur le genre facilitées par la technologie (VBGFT). Ces violences, loin d’être anecdotiques, participent d’un phénomène systémique qui perpétue et amplifie les inégalités de genre dans l’espace numérique.

Le terme de « violences basées sur le genre facilitées par la technologie » désigne **tout acte de violence perpétré, facilité ou amplifié par l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, qui cible une personne en raison de son sexe, de son orientation sexuelle et de son identité de genre**, qu’il s’agisse d’une femme, d’une fille ou d’une personne issue des minorités LGBTQIA+ ainsi que, dans une moindre mesure, leurs alliés.

La cyberviolence motivée par le genre est un prolongement, dans l’espace numérique, des violences subies par les filles, les femmes et les personnes appartenant aux minorités dans le monde “physique” quotidien. Elle participe d’un ***continuum***, c'est-à-dire qu'elle s'intègre dans un ensemble de pratiques et de comportements qui se renforcent mutuellement, perpétuant ainsi les inégalités et les violences de genre. Ce *continuum* inclut des formes de violence qui vont des micro-agressions quotidiennes aux violences physiques et psychologiques plus graves, toutes alimentées par des normes sociales et des stéréotypes de genre. **Ces violences sont souvent interconnectées et peuvent se manifester à la fois dans le monde physique et en ligne, créant un environnement où les victimes sont constamment exposées à des menaces et des abus.**

**Ampleur et cibles privilégiées**

Les femmes et les filles sont les principales victimes des VBGFT. Selon les Nations Unies, **95 % des cyberviolences les ciblent spécifiquement.**[[19]](#footnote-20) Près de 40 % des femmes utilisatrices d’internet dans le monde ont été individuellement confrontées à des violences en ligne[[20]](#footnote-21) et si l'on compte les femmes victimes et les femmes témoins de violences en ligne, on grimpe à 85 %[[21]](#footnote-22) (de fait, même si une femme n'est pas directement ciblée, elle peut être affectée en voyant d'autres femmes subir des abus). Ces chiffres atteignent 80 % en Asie-Pacifique et **90 % en Afrique**. Par ailleurs, la pandémie de Covid-19 a exacerbé ce phénomène, avec une augmentation significative des cyberviolences contre les femmes entre 2019 et 2021.[[22]](#footnote-23)

Certaines catégories de femmes sont particulièrement exposées. **Les adolescentes, les jeunes femmes, les femmes ayant une activité publique, les journalistes et les activistes féministes sont fréquemment prises pour cibles**. Ces violences combinent des stéréotypes de genre (y compris en ligne et notamment véhiculés par l’intelligence artificielle), des attitudes sexistes, l'anonymat et l'effet de chambre d'écho des médias sociaux pour nuire à leur réputation et les écarter de la vie sociale et professionnelle (en dehors du foyer), mais aussi pour les intimider et proférer des menaces de violences physiques – parfois réellement perpétrées. De fait, Amnesty International a observé que ces attaques conduisent souvent les victimes à "geler" leurs activités en ligne, un phénomène désigné comme "the chilling effect".

Par ailleurs, **les femmes issues de minorités, migrantes, en situation de handicap sont aussi plus touchées que les autres** par ces violences. A titre d’exemple, les femmes et filles en situation de handicap sont particulièrement exposées aux VBGFT, du fait de leur double vulnérabilité liée au genre et au handicap. Elles subissent davantage de harcèlement en ligne, de chantage à l’image, ou encore d’exclusion des espaces numériques sécurisés. Pourtant, elles sont souvent absentes des politiques et des dispositifs de prévention. Selon ONU Femmes, l’accessibilité limitée des outils numériques de signalement et des campagnes de sensibilisation aggrave leur exposition. Il est essentiel d’intégrer une approche intersectionnelle inclusive dans tous les efforts de prévention[[23]](#footnote-24). **L'intersectionnalité** est donc un paramètre important à prendre en compte dans la lutte contre les VBGFT.

**Typologies des VBGFT et leurs impacts**

**Les VBGFT sont protéiformes et en constante évolution** (tout comme la terminologie pour les désigner), en raison des technologies nouvelles qui font naitre des formes inédites (par exemple, les *deepfakes*). Elles recouvrent une diversité de violences identifiées notamment par le Forum sur la gouvernance d’Internet en 2015. Elles se classent en six catégories principales : la violation de la vie privée, la surveillance et le contrôle, l’atteinte à la réputation et à la crédibilité, le harcèlement, les menaces et violences physiques facilitées par la technologie, ainsi que les attaques ciblées contre une communauté.

1. **Violation de la vie privée** : La première catégorie regroupe des pratiques telles que le *doxing*, qui consiste à divulguer publiquement des informations personnelles sans consentement, exposant ainsi les victimes à des menaces ou à des agressions physiques.
2. **Surveillance et contrôle** : Il s’agit d’une forme insidieuse de violence qui permet à une personne autrice de violence de suivre, localiser et restreindre les mouvements d’une victime via des logiciels espions ou le contrôle de ses accès numériques (par exemple : contrôle des réseaux sociaux, notamment par le partenaire abusif de la victime, pour l’isoler).
3. **Atteinte à la réputation et à la crédibilité** : cela inclut notamment la diffusion de *deepfakes* pornographiques et la publication de contenus intimes sans consentement (images, vidéos, *deepfakes*, rumeurs sexuelles). Une étude de Deeptrace (2019) estime que 96 % des contenus disponibles en ligne et générés par l’intelligence artificielle générative sont à caractère pornographique et concernent exclusivement des femmes. Ce type de violence entraîne des conséquences professionnelles et sociales désastreuses pour les victimes, qui peuvent être ostracisées, perdre leur emploi ou subir des représailles au sein de leur communauté. Par ailleurs, ces actions visent souvent à générer des revenus pour les criminels qui créent ces images ou vidéos et les monétisent ensuite, à l’insu des victimes.
4. **Harcèlement en ligne** : il s’agit d’une pratique répandue, qui peut être individuelle ou collective (*mobbing*). Il cible principalement les militantes, journalistes et personnalités publiques. Pour autant, l’engagement n’est qu’un facteur aggravant. Une étude de Plan International (2020) a révélé que 58 % des filles âgées de 15 à 25 ans ont déjà été victimes de harcèlement sur les réseaux sociaux, certaines dès l’âge de 8 ans.
5. **Menaces et violences physiques facilitées par la technologie** : Certaines formes de VBGFT impliquent des menaces directes et/ou facilitent des actes de violence physique. Par exemple, la diffusion d’informations personnelles comme l’adresse ou numéro de téléphone, qui peuvent entrainer des viols et agressions. Cela regroupe aussi les cas de traite des femmes et enfants, notamment par des réseaux criminels organisés d’exploitation sexuelle. L’explosion de l’utilisation des réseaux sociaux à partir de 2010 a favorisé l’émergence d’une cyber prostitution, et donc de l’exploitation sexuelle via internet - la prostitution contrainte étant très largement majoritaire.
6. **Attaques ciblées contre une communauté** : celles-ci visent à exclure certains groupes des espaces numériques. On peut notamment penser à l’utilisation de médias numériques pour sélectionner un individu ou un groupe comme objet d’une attaque (pièges sur les réseaux sociaux et les applications de rencontres, extorsion en ligne, harcèlement et outing en ligne, et utilisation d’informations numériques dans le cadre de poursuites judiciaires).

**État des lieux des VBGFT par région**

Les violences basées sur le genre facilitées par la technologie varient considérablement en fonction des contextes sociopolitiques, de la pénétration des technologies et des usages numériques. L’anonymat et la portée des médias sociaux, permettent aux personnes autrices de violences de cibler les femmes, les filles et les minorités de genre sans crainte de répercussions immédiates, amplifiant ainsi les occurrences de violences en ligne. Les personnes activistes, journalistes, défenseuses des droits humains et autres activités exposées sont particulièrement vulnérables, subissant parfois des attaques coordonnées visant à les réduire au silence et à les exclure de l’espace public numérique.

Si le taux moyen de connexion des Africains demeure le plus bas des cinq continents, il n’en reste pas moins queles VBGFT sont en forte croissance sur l’ensemble du continent. En Afrique subsaharienne, elles ont une prévalence de 90 %, selon l’enquête de The Economist[[24]](#footnote-25). En **Afrique du Nord**, les VBGFT représentent une menace croissante pour les femmes et les filles et les minorités. La réalité du phénomène y est particulièrement alarmante, avec des répercussions de la violence digitale très graves pour les victimes – pouvant aller jusqu’au « crime d’honneur » dans les sociétés maghrébines et moyen-orientales. Dans le **Golfe de Guinée**, les VBGFT prennent notamment la forme de sextorsion et abus commis sur des enfants - le numérique devenant alors une nouvelle arme pour les réseaux d’exploitation sexuelle. Au sein du **Grand Sahel**, l’essor des réseaux sociaux a favorisé une recrudescence de ces violences. Pourtant, le manque de documentation sur le phénomène complique l’élaboration de réponses adaptées. Certaines ONG locales tentent néanmoins d’y remédier, à l’image de la campagne #TaxawTemm! Aar Suñu Bopp, lancée à l’été 2023 pour sensibiliser la population sénégalaise aux dangers des cyberviolences sexistes[[25]](#footnote-26). En **Afrique australe**, l’enjeu gagne également en importance, si bien que l’OSC Digital Society Africa (DSA) s’est spécialisée dans le renforcement de la sécurité numérique des organisations de la société civile. Composée de spécialistes en cybersécurité, elle propose des solutions de cybersécurité, des audits de sécurité numérique et une assistance d’urgence aux OSC en cas de VBGFT[[26]](#footnote-27). En **Afrique de l'Est**, les VBGFT prennent la forme, comme ailleurs, de harcèlement sexuel en ligne, cybersurveillance et doxxing, principalement sur Facebook et WhatsApp. Le manque de littératie numérique et de sensibilisation expose d’autant plus les femmes et les minorités à ces abus, comme le dénonce Digital Woman Uganda[[27]](#footnote-28). Par ailleurs, les femmes journalistes et politiques sont particulièrement ciblées et souvent contraintes de quitter les réseaux sociaux.

Malgré de fortes disparités, le **Proche et le Moyen-Orient** enregistrent des taux de connexion parmi les plus élevés du monde en développement. Cette forte pénétration numérique plutôt généralisée sur la région s’accompagne d’un taux alarmant de cyberviolences basées sur le genre. D’après une étude de The Economist (2021), 98 % des femmes utilisatrices d’internet du Moyen-Orient ont subi des VBGFT – soit le taux le plus élevé au monde[[28]](#footnote-29). Les conflits qui s’y tiennent y façonnent des dynamiques spécifiques (notamment en Syrie, au Yémen, en Palestine). En outre, les militantes féministes et défenseuses des droits humains et femmes politiques sont des cibles privilégiées des VBGFT, subissant des menaces, des abus verbaux et du chantage numérique. Par exemple, au Liban, les candidates aux élections parlementaires du pays de 2023 ont fait face à différentes formes de VBGFT - contrairement à leurs homologues masculins. Bien souvent, le "sentiment d'insécurité" ressenti alors par les femmes les dissuade de s'engager en politique ou de se présenter aux élections[[29]](#footnote-30). Les données montrent qu'entre 2020 et 2023, 80 % des victimes de violence numérique au Liban étaient des femmes, contre 20 % d'hommes[[30]](#footnote-31). Plus globalement, le cadre juridique pour lutter contre les VBGFT dans la région reste fragmenté et largement insuffisant dans la définition du phénomène et la sanction des crimes.

**Une réponse institutionnelle insuffisante rendant cruciale l’action des OSC féministes**

Malgré ces chiffres alarmants, les réponses juridique et institutionnelles restent insuffisantes. **Actuellement, il n’existe aucun traité international spécifiquement dédié à la lutte contre la VBGFT, ni même contre les violences basées sur le genre plus largement. L’absence d’un cadre international contraignant spécifiquement dédié aux VBGFT rend difficile une réponse harmonisée et cohérente à ce phénomène. La fragmentation et l’hétérogénéité des normes entre États entraînent des lacunes dans la répression des violences numériques, créant ainsi des failles dans la protection des victimes et la sanction des auteurs.** En outre, l’**évolution rapide des nouvelles formes de violences** accroît encore les lacunes en matière de connaissances et de données, ce qui fait que les gouvernements ont du mal à suivre les derniers développements.

En parallèle, seulement 0,2 % de l’aide publique au développement est allouée aux violences basées sur le genre (OCDE, 2022), et une fraction encore plus réduite concerne donc spécifiquement les VBGFT. Dans ce contexte, les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle essentiel en exerçant une pression sur les institutions publiques et les plateformes numériques. Leur action est également clé en matière de sensibilisation, formation et soutien aux victimes. Elles plaident également pour une meilleure **éducation** au numérique, mais aussi à l’égalité de genre, aux droits et à la santé sexuels et reproductifs et aux violences basées sur le genre, afin de prévenir les risques et outiller les jeunes face aux VBGFT. Il peut s’agir par exemple d’intervenir en appui à la communauté éducative dans les établissements scolaires et universitaires pour sensibiliser dès l’école et dans les universités aux violences en ligne et à la sécurité numérique, intégrer des modules sur la lutte contre les VBGFT dans les formations et cursus, créer des ateliers et des outils pédagogiques accessibles aux élèves.

Les **médias**, quant à eux, peuvent jouer un rôle clé en exposant l’ampleur du phénomène et en brisant le silence autour des violences numériques. Toutefois, ils sont aussi parfois complices de la perpétuation de ces violences, notamment par la diffusion de contenus sexistes ou la minimisation des VBGFT dans le débat public.

Face à ces défis, une action concertée impliquant gouvernements, OSC féministes et de défense des droits humains, plateformes numériques et médias est donc nécessaire pour assurer un espace numérique plus sûr et respectueux des droits humains et numérique de tous et toutes.

1. Problématique spécifique et enjeu de cet appel à projets

**Les VBGFT sont une des multiples formes de violences basées sur le genre et elles doivent être reconnues et combattues en tant que telles**. Bien que les travaux de recherche et la littérature grise portant sur le sujet se multiplient, **le phénomène reste insuffisamment et inégalement connu**. La sensibilisation reste insuffisante, une grande partie de la population et notamment les plus vulnérables ne disposent pas des outils, appuis et services nécessaires pour se prémunir des VBGFT dans leur utilisation des nouvelles technologies. Les parties prenantes qui devraient s’engager dans les activités de lutte et plus spécifiquement de prévention, protection des victimes, poursuites et sanction des auteurs et réparation (justice, forces de l’ordre, assistant.es sociaux, etc.) démontrent parfois une maîtrise toute relative des enjeux, les amenant à ne pas considérer la gravité des VBGFT, couplée d’un manque crucial d’outils pour identifier et poursuivre les auteurs. Par ailleurs, les personnes et organisations les plus ciblées et exposées, elles-mêmes manquent de capacité et d’outils pour se protéger et se défendre.

Ainsi, l’enjeu de cet appel à projet est d’appuyer les organisations féministes dans la lutte contre les VBGFT : renforcer la sécurité et le respect dans l’environnement numérique; Accompagner les victimes de VBGFT, à travers une prise en charge holistique comprenant un soutien psychologique, juridique et technologique; soutenir la production de connaissances & le plaidoyer**.** Le but est de permettre à toutes les catégories de personnes spécifiquement visées par les VBGFT d’avoir accès à des espaces numériques sûrs et respectueux.

A ce sujet, **le rôle des organisations féministes est essentiel pour sensibiliser les communautés -** et plus particulièrement les filles et les femmes, étant les premières victimes de ces violences -, **éduquer et former les parties prenantes dont les personnes particulièrement vulnérables et/ou ciblées par les VBGFT pour augmenter leur sécurité numérique, accompagner les victimes et produire des connaissances pour nourrir le plaidoyer.**

Agir contre les VBGFT suppose de s’interroger sur certains enjeux et opportunités d’intervention dans ce domaine, que les consortiums sont invités à explorer dans le cadre de cet appel à projet :

* **Comment garantir la protection des organisations soutenues, de leurs membres et des personnes qu’elles accompagnent ?**

De nombreuses OSC et mouvements féministes sont elles-mêmes la cible d’attaques en ligne, face auxquelles elles ont certaines capacités de se défendre. Le renforcement de la cybersécurité des OSC et la protection des militantes féministes apparaissent ainsi comme la première étape de l’accompagnement pour qu’elles soient en mesure d’intervenir sur le sujet, constituant ainsi la première cible des actions de renforcement des capacités.

* **Comment faire évoluer le cadre législatif ?**

Comme évoqué dans la partie dédiée à l’état des lieux, le cadre juridique reste incomplet et les autorités compétentes insuffisamment sensibilisées et formées. Pour autant, les combats féministes ont permis de faire jurisprudence dans de nombreuses régions du monde. Ils doivent être poursuivis.

* **Comment travailler avec l’ensemble des usagers et usagères du numérique, au-delà des victimes potentielles, et valoriser ainsi les comportements respectueux et les masculinités positives dans la lutte contre les VBGFT ?**

Le projet vise à financer des activités d’OSC féministes à destination de tous les usagers et toutes les usagères afin de valoriser les comportements respectueux en ligne et les masculinités positives dans la lutte contre les VBGFT. Il s’agira de désamorcer les comportements problématiques, à l’origine des violences, et faciliter l’engagement des alliés.

* **Est-ce que le projet a vocation à travailler avec les victimes présumées ou avérées de VBGFT ?**

Il est attendu que le projet développe la prévention à l’égard des violences basées sur le genre facilitées par la technologie ; mais également qu’il finance des activités d’OSC féministes à destination des personnes victimes présumées et/ou avérées. Une approche holistique, innovante et pragmatique doit être recherchée et spécifiquement adaptée à la situation de chaque pays d’intervention. Elle doit inclure un accompagnement juridique, psychologique et technologique.

* **Est-ce qu’il est attendu que le projet finance des activités à destination des personnes autrices de violence ?**

Le projet pourra financer les activités à destination des personnes autrices de VBGFT, mais cela n’est pas une obligation. En effet, cet appel à projet vise prioritairement les personnes victimes et/ou témoins de VBGFT, en cohérence avec le travail réalisé par les associations féministes et les approches centrées sur les victimes. Par ailleurs, il est également important de reconnaitre le fait que les personnes autrices étant très majoritairement de sexe masculin, tout travail à destination du renforcement des masculinités dites positives ou déconstruites pourra contribuer à la prévention à destination des auteurs. Quoi qu’il en soit, au-delà de leur identification et éventuelle condamnation, le développement d’outils et de méthodes pour travailler avec ces personnes peut faire partie des solutions proposées, dans une perspective transformatrice.

* **Comment tenir compte de la fracture numérique pour ne pas la renforcer ?**

La fracture numérique reste une réalité, plus ou moins forte selon les pays. La faible littératie numérique de certaines catégories de population reste pourtant un facteur aggravant les risques et impacts des VBGFT. De ce fait, il s’agira de prendre en compte la disparité des profils des usagers et usagères et de leurs potentielles vulnérabilités spécifiques (notamment les personnes handicapées), pour offrir des réponses adaptées, tout en visant spécifiquement la lutte contre les VBGFT (et non la lutte contre l’illéctronisme en général). De fait, un accès équitable au numérique reste essentiel à l’autonomisation et à l’accès aux droits, mais l’objectif du projet ne doit pas être la lutte contre l’illectronisme. En ce sens, les consortiums doivent en tenir compte et, dans une approche intersectionnelle ancrée dans le contexte local, réfléchir à la manière de ne pas limiter l’articulation du numérique et du féminisme aux violences.

* **Quelle réflexion mener avec les acteurs privés du secteur numérique ?**

La lutte contre les VBGFT pourrait être encore plus efficace si elle se faisait en collaboration avec des acteurs privés, qu’il s’agisse des start-ups locales spécialisées (qui pourraient être prestataires ponctuels dans le cadre du projet), ou des grandes plateformes numériques contrôlant une multitude d’applications. Les consortiums sont incités à proposer une réflexion sur ces enjeux, et à envisager des partenariats en ce sens lorsque cela apparaît possible, mais ceci n’est pas une obligation.

* **Comment développer des outils technologiques ou s’approprier l’existant dans une approche efficiente et efficace ?**

La prévention et la lutte contre les VBGFT passent aussi par le développement et l’utilisation d’outils technologiques adaptés[[31]](#footnote-32). La dimension technique de ces outils engendre des coûts importants et peut nécessiter des compétences très spécifiques au sein des équipes, ainsi que des capacités de négociations importantes pour construire un partenariat avec les plateformes. Si certaines OSC très spécialisées disposent de ces plateformes, des approches partenariales efficientes et efficaces doivent être explorées pour l’appropriation, l’adaptation, la diffusion des outils existants quand cela est possible. Le recours ponctuel à des prestataires doit être limité mais n’est pas à exclure. De manière générale et compte-tenu de la complexité des enjeux, les consortiums répondant au présent appel à projet peuvent faire des propositions incluant le développement d’outils technologiques ou l’utilisation de technologies existantes adaptés à leurs besoins dans la limite de 15 % du budget du projet hors composante 1 (composante relative au financement des organisations féministes locales, soit 300,000€).

* **Comment suivre et documenter le phénomène mouvant et protéiforme des VBGFT, mieux l’appréhender et partager les connaissances au fur et à mesure ?**

Les VBGFT sont multiples et évoluent extrêmement vite avec le développement de technologies et l’évolution des pratiques. Il est nécessaire de suivre les avancées de la recherche mais également de la nourrir et la documenter à partir des travaux du terrain et des activités de recherche action émanant de la société civile et des initiatives féministes du terrain. Les enjeux de capitalisation et de partage de connaissances sont d’autant plus déterminants dans le cadre de ce FSOF que le sujet exige une adaptation régulière pour répondre aux besoins.

1. Cadrage général de l’appel à proposition
   1. Finalités/objectifs

**Le projet vise à financer les organisations de la société civile des pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France, qui œuvrent en matière de prévention et lutte contre les VBGFT.** L’AFD privilégiera les projets qui s’ancrent dans la dynamique d’une transformation sociétale à travers l’égalité de genre, en intégrant pleinement les inégalités multidimensionnelles (âge, handicap, appartenance à un groupe minoritaire, etc.) qui pourront se décliner dans des activités de terrain, de plaidoyer, de capitalisation et/ou de mise en réseau.

Le projet d’un montant total de 4 M€ sera mis en œuvre par un consortium d’organisations de la société civile (OSC).

**Le dispositif de financement et de renforcement de la société civile mis en place par le consortium qui sera sélectionné dans le cadre de cet appel à projets aura vocation à financer les activités de ces OSC féministes sur les trois objectifs suivants :**

1. Renforcer la sécurité et le respect dans l’environnement numérique, en diffusant largement les connaissances nécessaires à la lutte et la prévention contre les VBGFT, en dotant les personnes et les organisations ciblées des outils et compétences nécessaires ;
2. Accompagner les victimes de VBGFT, à travers une prise en charge holistique comprenant un soutien psychologique, juridique et technologique ;
3. Produire, actualiser et diffuser les savoirs féministes sur le phénomène de VBGFT à même d’alimenter les actions de plaidoyer en faveur d’un cadre juridique adapté.

Les subventions directes aux OSC féministes pourront financer des activités de terrain (dont les activités de formation et éducation, formelle et informelle), de plaidoyer, de recherche et de production de contenus, de capitalisation, de renforcement de capacités, de partage d’expériences et/ou de mise en réseau, et pourront également porter sur leurs frais de structure. Elles pourront également accompagner le développement organisationnel des structures qui luttent contre les VBGFT ainsi que les équipements nécessaires au renforcement de leur protection numérique. La priorisation à accorder entre ces différents éléments sera déterminée après une **identification des besoins, une consultation de la société civile et des OSC féministes** agissant dans la prévention et la lutte contre les VBGFT (réseaux ou associations féministes globales ou régionales, Fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes, fédérations syndicales internationales, ONG féministes globales et régionales, OSC féministes locales), et une **cartographie des OSC susceptibles d’être récipiendaires des fonds du projet[[32]](#footnote-33)** (via des financements mais également en matière de renforcement des bonnes pratiques et de structuration des projets associatifs) et à même de mener des activités à long terme.

* 1. Approche et champ de cet appel à projets

## Logique et principes d’intervention

L’organisation cheffe de file du consortium devra démontrer sa capacité à mettre en œuvre des projets d’envergure. **Le projet soumis ne devra pas représenter plus de 70% des ressources annuelles** sur les 3 derniers exercices certifiés de l’organisation cheffe de file du consortium. Ce seuil ne s'applique pas aux membres du consortium.

**Cet appel à projet vise à sélectionner un consortium** qui créera et mettra en œuvre sur le plan administratif, financier et logistique, un dispositif de financement (fonds intermédié) à destination des OSC féministes locales dans plusieurs pays et qui pourront notamment être composés de :

* Réseaux ou associations féministes globales ou régionales (activités opérationnelles, militantes, recherche et expertise)
* Fonds globaux ou régionaux de soutien aux mouvements féministes
* Fédérations syndicales internationales
* Réseaux d’OSC agissant sur les inégalités
* ONG globales, régionales et nationales.

La présence d’organisations nationales des pays des Suds parmi les membres du consortium retenu est fortement recommandée.

**Les OSC récipiendaires des fonds** seront constituées ou non de façon formelle, avec pour objectif d’agir en faveur de l’égalité de genre et de transformer durablement les rapports sociaux fondés sur le genre. **Ces OSC ne doivent pas nécessairement être spécialistes des VBGFT, mais doivent être en capacité de et volontaires pour agir sur les leviers permettant de renforcer l’égalité de genre à travers la prévention et la lutte contre les VBGFT.** Ces OSC seront considérées comme les porteurs de projet. Parmi ces OSC récipiendaires finales, on pourra trouver par exemple des :

* Associations ou ONG de promotion de l’égalité femmes-hommes et/ou de l’émancipation des femmes ou des filles et/ou de défense des droits
* Fondations et fonds féministes nationaux
* Branches nationales ou régionales d’ONG féministes globales
* Plateformes thématiques multi-acteurs· ices (incluant des OSC féministes)
* Coalitions, réseaux ou alliance nationale d’OSC féministes
* Associations, confédérations ou regroupements de femmes d’un secteur économique (ex. artisanat, textile, domestique, agro-alimentaire, travail du sexe)
* Associations ou réseaux de femmes entrepreneures, d’affaire ou cheffes d’entreprises
* Syndicats (ex. travailleuses domestiques, agricoles)
* Groupes ou instituts de recherche local avec perspective de genre
* Associations de défense et de soutien au développement de certains groupes “clés” (LGBTQIA+, personnes handicapées, groupes ethniques, statut migratoire spécifique, religieux, etc.)
* Associations de jeunes, notamment de jeunes féministes, de jeunes filles ou de jeunes femmes leaders
* Mouvements, collectifs ou communautés d’activistes féministes informels
* Groupements de femmes informels.

Les actions qui seront réalisées dans le cadre de cet appel à projets veilleront, lors du démarrage, à s’articuler avec les projets développés par l’AFD, par l’ambassade de France et par Expertise France, sur le terrain.

**Chaque projet devra s’inscrire dans une approche par les droits, inclusive et tenant compte des facteurs d’inégalité multidimensionnelles.** Chaque projet tiendra compte des inégalités verticales et horizontales, notamment dans certains contextes fragiles ciblés par le projet. Il sera sensible aux vulnérabilités spécifiques et aux multiples formes de discrimination et d’exclusion auxquelles font face certaines catégories de personnes (en situation de handicap, d’identité de genre diverses, migrantes, en situation d’exploitation sexuelle, etc.). Le consortium veillera dans son approche opérationnelle à promouvoir des interventions associant ces groupes qui sont les plus à risque.

Une attention est également portée à la prise en compte du **niveau d’exposition aux risques sécuritaires** (y compris l’exposition aux VBGFT) des membres des OSC locales impliquées dans la défense des droits et la protection des personnes militantes et cibles de VBGFT. Le chef de file du consortium devra disposer de, ou à minima proposer le développement, d’une politique / charte / code de conduite de prise en compte de l’exposition sécuritaire que les OSC féministes devront s’engager à respecter. Par ailleurs, il convient que le consortium en charge de la structuration de l’appel à projet s'assure que les activités n'induisent pas de risques pour les bénéficiaires et les partenaires, y compris en matière de VBGFT.

**L’appel à projet n’établit pas de liste d’activités ou de résultats attendus**. Une liste d’exemples d’activités est toutefois partagée ci-après (“Périmètre d’intervention”) à titre indicatif.

En outre, l’AFD souhaite que l’attention dans le choix des OSC financées se porte sur :

* La contribution et la cohérence entre les activités financées au bénéfice des récipiendaires des fonds, et la théorie globale du changement établie pour le projet[[33]](#footnote-34) ;
* La pérennité des activités financées : s’il est entendu que le projet financera les frais de fonctionnement des OSC locales, il est souhaitable d’interroger systématiquement la logique de pérennité des activités à l’issue du projet. En ce sens, il est attendu que les projets proposés par les OSC permettent d’observer des impacts et des effets d’entrainement au-delà du projet. Ce point devra être un critère de discussion avec les OSC locales et d’appréciation des projets soumis.

**Une articulation sera systématiquement recherchée avec les projets déjà existants sur cette thématique dans les zones d’intervention, et notamment avec le volet mis en œuvre par Expertise France et le programme d’assistance technique financé par l’Union européenne quand les pays d’intervention sont les mêmes. Cette articulation sera discutée au démarrage du projet et une fois le consortium sélectionné.** A l’échelle nationale, la coordination avec les acteurs nationaux, y compris étatiques, les bailleurs et autres opérateurs non étatiques actifs présents sur ces thématiques aux niveaux national et local devra être étroite, de manière à assurer des complémentarités d’actions et d’approches, à capitaliser sur les leçons apprises respectives, et à optimiser l’appui. Des informations régulières seront partagées avec le siège et les agences de l’AFD en vue de renforcer le dialogue avec les acteurs nationaux, les autorités gouvernementales et les autres partenaires techniques et financiers autant que nécessaire. Les notes-projets devront donc présenter plus en détail la logique d’intervention et la théorie du changement proposée, ainsi que la méthodologie choisie par le consortium pour identifier les structures récipiendaires des financements.

Enfin, les actions des OSC féministes ne peuvent être appuyées et considérées sans tenir compte du champ de l’intervention institutionnelle et de la politique publique. En ce sens, **l’ancrage aux entités de coordination et au dialogue de politique publique, comme caisse de résonance, cible de plaidoyer, et de valorisation des attentes et de la mobilisation communautaire devra être considéré comme principe d’intervention**. L’appui portera ainsi notamment sur le renforcement des capacités de dialogue avec les ministères.

## Périmètre géographique

Le projet doit être réalisé dans les pays partenaires de la politique de développement et de solidarité internationale de la France en Afrique et au Proche et Moyen-Orient dans lesquels l’AFD a mandat pour intervenir, à l’exclusion des grands émergents (dont Afrique du Sud).

**Le consortium devra couvrir un minimum de quatre pays, dont 3 pays dits « les plus vulnérables »** au sens du Conseil présidentiel pour les partenariats internationaux d’avril 2025 : **sont considérés comme pays les plus vulnérables** « les pays les moins avancés et ceux particulièrement vulnérables au changement climatique ou en situation de grande fragilité financière, en s’appuyant notamment sur l’indice de vulnérabilité multidimensionnelle de l’ONU (MVI) »[[34]](#footnote-35). Cependant, il n’existe pas à date de liste formelle de pays « les plus vulnérables ». Il conviendra donc de définir et justifier la vulnérabilité des pays couverts dans la proposition.

**Ces pays doivent appartenir aux régions Afrique, Proche et Moyen Orients, au sens des Directions régionales de l’AFD (« DR »), selon la liste de pays éligibles ci-dessous :**

* **Afrique :**
* DR Afrique du Nord (Maroc, Algérie, Tunisie, Egypte)
* DR Afrique centrale (RDC, Congo, Gabon, Cameroun, Sao-Tomé et Principe et Guinée équatoriale)
* DR Afrique de l’Est (Ethiopie, Ouganda, Tanzanie, Rwanda, Burundi, Kenya, Djibouti, Erythrée, Somalie, Soudan et Soudan du Sud)
* DR Afrique australe (Mozambique, Angola, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Namibie, Zambie, Zimbabwe)
* DR Golfe de Guinée (Bénin, Togo, Guinée, Nigeria, Ghana, Côte d’Ivoire, Libéria, Sierra Leone)
* DR Grand Sahel (Cap-Vert, Gambie, Guinée-Bissau, Mauritanie, Sénégal et Tchad)
* **Orients :**
* DR Proche et Moyen Orient (Territoires palestiniens, Jordanie, Irak, Liban)

Il est attendu du consortium qu’il fasse preuve de cohérence géographique et stratégique dans le choix des pays et régions. Le ciblage géographique proposé devra être dûment justifié, et constituera un critère d’évaluation.

Le consortium fournira une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays, mais également l’approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres du consortium.

Il est attendu dans le cadre de la proposition que le consortium identifie un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) entre les zones géographiques (si le projet proposé porte sur deux ou trois régions) ; une dynamique d’échanges de pratiques entre les pays ainsi qu’entre les zones géographiques sera promue. L’OSC cheffe de file du consortium devra notamment prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans chacun des pays du projet.

Il est attendu des consortiums répondant au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme de sélection et de financement des récipiendaires des fonds dans chaque pays, mais également l’approche partenariale envisagée et les rôles et responsabilités de chacun des membres du consortium.

En outre, une dynamique d’échanges de pratiques entre les géographies sera promue.

## Périmètre d’intervention

Le projet permettra de financer les activités des OSC féministes qui œuvrent pour la prévention, la protection des victimes et la lutte contre les VBGFT, en se concentrant notamment sur les trois objectifs présentés ci-dessous. Pour chaque objectifs, **une liste indicative et non exhaustive** d’activités pouvant être mises en œuvre par les OSC locales est proposée.

**Objectif 1 : Renforcer la sécurité et le respect dans l’environnement numérique**

* **Prévention des VBGFT à travers une meilleure éducation des enfants, adolescent·es et jeunes adultes à l’usage des outils numérique et aux risques liés aux VBGFT :**
* Elaboration, co-construction et mise à disposition de guides pratiques et d’outils (accessibles facilement et en langue locale) à destination de différents publics ;
* Collaboration avec les établissements scolaires, et universitaires ainsi que les centres de formation professionnels et les équipes éducatives afin d’intégrer des modules sur les VBGFT aux cursus et d’élaborer des programmes pédagogiques spécifiques (par exemple, modules sur le consentement, la cybersécurité pour prévenir les VBGFT, le respect en ligne et les impacts des VBGFT notamment) ;
* Formation des professionnel·les de l’éducation et de la formation pour leur fournir des outils pour sensibiliser les élèves et prévenir les VBG FT dès l’enfance et l’adolescence ;
* Evènements, y compris hackathons, avec des acteurs privés pour co-construire des outils de prévention et lutte contre les VBGFT dans les établissements scolaires, universitaires et de formation professionnelle ;
* Campagnes grand public sur les VBGFT à destination des personnes particulièrement vulnérables dans le but d’acquérir les bonnes pratiques pour se prémunir des VBGFT ;
* Mobilisation des jeunes ciblées par les VBGFT et en particulier les jeunes filles à travers des projets développés dans le cadre de leur scolarité / études ;
* Etc.
* **Formation des personnes ciblées par les VBGFT pour les doter des compétences nécessaires pour sécuriser leur présence numérique et maintenir un engagement en ligne autonome et le plus sûr possible.**
* Développement de formations en auto-défense numérique pour les femmes et les filles et personnes en situation de vulnérabilité (protection des données, gestion des paramètres de confidentialité, documentation des preuves, etc.) ;
* Conception et diffusion de boîte à outils à destination des personnes ciblées et manuel féministe d’auto-défense ;
* Travail avec la communauté éducative et professionnelle des filières STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques) pour l’intégration des enjeux liés aux VBGFT ;
* Accompagnement spécifique des jeunes filles et jeunes femmes étudiant dans la filière STEM (sciences, technologies, ingénierie et mathématiques), et en particulier en informatique, pour qu’elles se saisissent des enjeux liés aux VBGFT en facilitant l’orientation et la réussite des filles dans ces filières ;
* Entrainement à l’utilisation des outils technologiques existants pour se défendre face aux VBGFT ;
* Constitution de réseaux de partages de bonnes pratiques en matière de sécurité numérique ;
* Etc.
* **Renforcement de la cybersécurité des OSC vulnérables et ciblées, en particulier les OSC féministes** (appropriation et développement de technologies par la société civile et les mouvements féministes) :
* Réalisation d’audits de sécurité numérique des OSC et de leurs militantes et mise en place de plan d’actions ;
* Partage de bonnes pratiques et mutualisation des outils technologiques en matière de cybersécurité ;
* Elaboration de partenariats ciblés avec les start-ups et les entreprises privées spécialisées, y compris avec les plateformes - dans la mesure des capacités du consortium, dans le but de favoriser leur engagement dans la lutte contre les VBG FT;

Etc.

**Objectif 2 : Accompagner les victimes de VBGFT, à travers une prise en charge holistique comprenant un soutien psychologique, juridique et technologique**

* **Développement de services de soutien et d'accompagnement des victimes et/ou témoins de VBGFT, avec une approche intersectionnelle. ​**
* Mise en place de *hotlines* ou de référentiels d’urgence permettant aux personnes ciblées par les VBGFT et leurs témoins d'obtenir un soutien immédiat avec des mesures de protection numérique ;
* Soutien médico-psychosocial et juridique, éventuellement à travers des communautés de soutien en ligne ;
* Développement de campagnes de soutien sur les réseaux sociaux envers les personnes ciblées pour contrer les campagnes de haine en ligne ;
* Intervention et accompagnement à la récupération des comptes en ligne usurpés ;
* Accompagnement technique et émotionnel pour les plaintes et procédures juridiques.
* Soutien psychologique et juridique durable pour assurer le rétablissement et l'accès à la justice ;
* Etc.
* **Sensibilisation et suivi des personnes autrices de violences**
* Mise en place des dispositifs de justice réparatrice où les auteurs prennent conscience des impacts de leurs actes et travaillent à changer leur comportement ;
* Ateliers auprès de personnes autrices de violences pour désamorcer les comportements problématiques, faciliter la prise de conscience de l’impact réel des VBGFT et rappeler les risques et sanctions encourues ;
* Mobilisation et engagement des hommes et des garçons comme alliés à travers des groupes de discussions et espaces de paroles y compris en ligne, participation à des actions de défense et soutien en ligne ;
* Etc.

**Objectif 3 : Production de connaissances & plaidoyer​**

* **Collecte de données, analyse des comportements et documentation des violences**
* Développement et généralisation d’outils d’analyse afin de produire des données qualitatives et quantitatives sur les VBGFT, avec une approche genrée et intersectionnelle ;
* Développement d’outils de veille pour identifier rapidement les nouveaux risques numériques et types de VBGFT.
* Réalisation de recherches et études sur les VBGFT pour adapter les réponses politiques et sociales ;
* Développement des centres de ressources ou observatoires (indépendants ou liés aux universités) sur les VBGFT ;
* Etc.
* **Développement de stratégies de plaidoyer, fondées sur les preuves, afin d’influencer les politiques publiques et promouvoir des cadres juridiques adaptés à la protection contre les VBGFT.**
* Amplification de la voix (y compris en ligne) et de la représentation des femmes et des autres catégories de personnes ciblées par les VBGFT, dans leurs sociétés et auprès des instances de pouvoir.
* Ateliers de sensibilisation auprès des acteurs publics et parties prenantes dans la lutte contre les VBGFT ;
* Utilisation des médias sociaux et traditionnels pour sensibiliser les communautés aux VBGFT, mobiliser les réseaux d’entraide communautaires et amplifier la voix des victimes afin de favoriser une prise de conscience collective.
* Activités ciblant les plateformes numériques pour encourager la co-régulation, faciliter la création d’espaces d’échanges et d’auto-régulation ;
* Mise en place des bases de données (en désagrégeant les données par genre et par type de vulnérabilités) pour suivre les tendances et impacts des VBGFT.

**De manière transversale, il est attendu de promouvoir des politiques et des pratiques transformatrices de genre, en particulier en matière de VBGFT,** à travers :

* **La reconnaissance des VBGFT dans leur diversité comme des violences à part entière constituant une entrave à l’égalité de genre** et la **conception et mise en œuvre de politiques publiques et de cadre législatif** pour prévenir le phénomène et protéger les personnes ciblées, accompagner les victimes et sanctionner les personnes autrices de violences**;**
* **L’influence et la transformation des** **normes sociales de genre** (valeurs et croyances renforçant les inégalités, stéréotypes sexistes) et pratiques néfastes participant à limiter la présence en ligne, l’autonomie et l’engagement des femmes et des populations LGBTQIA+ et la promotion de messages inclusifs afin de lutter contre les normes, la promotion d’initiatives innovantes autour de la construction de pratiques en ligne inclusives et responsables (nétiquette) ;
* **L’adoption de stratégies pour répondre aux besoins spécifiques des personnes particulièrement vulnérables (celles particulièrement ciblées par les VBGFT) ;**
* L’adoption d’une **approche intersectionnelle,** qui prenne en compte la manière dont les inégalités et les oppressions, telles que celles liées à l'âge, à l’appartenance ethnique réelle ou supposée, au handicap et à l'orientation sexuelle, etc. s’imbriquent et donnent lieu à des situations de violences spécifiques ;
* **La promotion de l'engagement des hommes et des garçons dans la lutte contre les VBGFT** et la transformation des normes de genre, en travaillant notamment sur les masculinités pour déconstruire les stéréotypes sexistes et promouvoir des comportements respectueux et égalitaires en ligne (et hors ligne).
* Le renforcement de la **capacité d’action** en ligne et hors ligne et des **bases individuelles et collectives (“compétences de vie”, *soft skills* et *empowerment* des femmes)** soutenant leur émancipation économique : **leadership** des femmes, auto-estime et confiance, prise de parole, pouvoir/**autonomie décisionnelle**, dynamiques de solidarité et d’**entraide**, self-care et conscience du droit à vivre libre de violence ;
* Le **renforcement et la pérennisation des alliances entre OSC féministes** œuvrant en faveur de cette thématique et soutien aux initiatives communautaires visant à renforcer la résilience en ligne des femmes et minorités.
* La promotion **de pratiques innovantes et l’appropriation des technologies existantes dans la lutte contre les VBGFT** (par exemple : applications mobiles de signalement des violences et recueil des témoignages et de soutien des victimes, *chatbots* et IA pour fournir un soutien immédiat aux victimes, outils d’analyse des données, partenariats avec les entreprises technologiques).

**Par ailleurs, il estattendu que la production de connaissances dans le cadre du projet et aux deux échelles (à celle du consortium et du pilotage global de l’initiative ainsi qu’à celle de chaque sous-projet des structures récipiendaires) s’appuie sur un dispositif de suivi-évaluation intégré,** venant nourrir l’apprentissage tout au long du projet et des initiatives locales et permettant d’éclairer la décision pour réorienter si besoin les activités, ainsi que des évaluations ponctuelles (à mi-parcours et finale pour le consortium et le pilotage global du projet, finale uniquement pour les sous-projets des OSC locales). Le dispositif de suivi-évaluation embarqué permettra notamment d’identifier des signaux faibles en la matière sur la base de quelques indicateurs « sentinelle », et cherchera à documenter les effets induits ou non-attendus des activités.

**Enfin, il est attendu des travaux en coordination avec des équipes de recherche locales** (en sociologie, anthropologie, psychologie ou toute autre discipline pertinente) permettant de documenter des trajectoires de changement ou une thématique en lien avec l’action mise en œuvre par les acteurs locaux sur la base d’une méthodologie rigoureuse. Ces travaux pourront, mais ne devront pas nécessairement, être liés aux sous-projets financés. Les modalités de mises en œuvre sont laissées à l’appréciation du bénéficiaire, sur la base des propositions formulées dans la note projet et qui seront ensuite précisées durant la phase d’instruction.

## Structuration du projet

Suivant les priorités du FSOF, chaque projet devra s’articuler autour des 3 composantes suivantes :

**COMPOSANTE 1 : MISE A DISPOSITION DE FINANCEMENTS FLEXIBLES AU NIVEAU DES OSC FEMINISTES**

Les fonds seront mis en place au niveau d’OSC qui auront été identifiées par le consortium. Différents canaux de financements pourront être proposés pour identifier des initiatives d’OSC de montants réduits (5 000€ à 250 000€). Ces financements permettront de soutenir les activités et le fonctionnement des organisations féministes formelles ou informelles locales sur le terrain. A minima, 50 % du budget total du projet devra être alloué à cette composante. Une approche ne mettant pas en concurrence les OSC récipiendaires des fonds sera préférée.

**COMPOSANTE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES TECHNIQUES DES OSC**

Sur la base d’un diagnostic initial des besoins en matière de renforcement de capacités et de la définition d’un plan d’apprentissage, le consortium développera une offre de formations techniques sur les différentes thématiques du projet ainsi qu’en matière de gestion financière, et appuiera les OSC locales dans le développement de leur plan stratégique et d’un modèle économique viable. Le consortium appuiera également les OSC pour la définition des messages de plaidoyer, l’établissement de synergies avec d’autres actions en cours, la capitalisation de bonnes pratiques, ainsi que le développement de contenus et de supports de communication. Il est possible d’inclure des activités de développement d’outils ou solutions technologiques pour la protection et la sécurité numérique mais à visée non commerciale et sans excéder les 15 % de l’enveloppe globale du projet, hors composante de financement aux OSC (soit 300,000€).

**COMPOSANTE 3 : CAPITALISATION, PARTAGE DE PRATIQUES ET MISE EN RESEAU**

Les activités de cette composante viseront la capitalisation des expertises différenciées des OSC bénéficiaires et des mécanismes de transfert de connaissances et d’expérience entre elles, en vue de constituer une communauté de pratiques. Cette composante inclut également un volet relatif à la communication et à la visibilité du projet (événementiel, etc.). Les activités de recherche et production de connaissances, ainsi que de plaidoyer, d’influence et d’action politique sont également comprises dans cette composante. Il est attendu dans le cadre de la proposition que les consortia identifient un mécanisme de coordination (i) entre les pays ciblés et (ii) entre les deux zones géographiques (inter-consortium).

## Cadrage budgétaire

Cet appel à projets porte sur une enveloppe de subvention d’un montant de 4 MEUR TTC, incluant les frais de la structure porteuse pour gérer les fonds, y compris les frais administratifs/coûts indirects (dont le montant ne pourra excéder 12% du montant total), ainsi que les frais liés aux activités transversales, à la capitalisation et recherche-action.

**La subvention peut couvrir 100 % du montant du projet.**

A minima 50 % de ce financement sera versé aux OSC locales pour financer leurs activités opérationnelles et leurs frais de structure. Un éventuel fond d’urgence pour la sécurité des militantes pourra être proposé (toujours dans la composante 1). Le dispositif de financement des OSC locales devra allouer des montants allant de 5 000€ à 250 000€, permettant à tout type d’association féministe (sous réserve de validation des diligences lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme) de pouvoir en bénéficier. Un équilibre entre financements de très faible montant d’une part, et de moyen montant d’autre part, sera recherché afin de pouvoir soutenir des petites structures traditionnellement éloignées des financements extérieurs sans toutefois démultiplier ce type d’appui afin de garantir la faisabilité du projet dans son exécution.

## Durée d’exécution

**La durée du projet sera de 3 à 4 ans**, avec la possibilité de financer des organisations féministes de la société civile sur des durées variables, en fonction des sous-projets, au sein de ce cadrage global. La proposition devra justifier de la durée proposée.

1. Montage opérationnel
   1. Fonds intermédiés par le consortium

**L’appel à projets a vocation à sélectionner un consortium d’organismes à but non lucratif ou OSC** qui se verra confier par l’AFD le financement du Projet (intégralité de l’enveloppe des 4 MEUR) à destination des OSC féministes des Suds (Structures récipiendaires des financements). Il est attendu des soumissionnaires au présent appel à projets une proposition détaillant le mécanisme d’identification, de sélection et de financement des porteurs de sous-projet aux Suds.

**L’appel à projet sera ouvert aux ONG françaises, nationales et internationales, structurées en consortium.** La composition du consortium, sa structuration et la répartition des rôles et responsabilités devra être précisée. Les accords conclus entre membres seront à fournir au moment de l’instruction. Il est précisé que l’AFD signera une convention seulement avec le chef de file du consortium qui ne dispose pas du pouvoir juridique de représenter (agir au nom et pour le compte) les membres du consortium dans le cadre de la signature du projet : un dossier de diligences complet est requis uniquement sur le chef de file et seulement diligences réputationnelles sur les membres du consortium. Il est envisageable pour le consortium de contractualiser avec des partenaires de mise en œuvre au-delà des membres du consortium, à condition que la responsabilité des dépenses soit portée par le consortium. Toute contractualisation entre le consortium et des structures de mise en œuvre dans les pays bénéficiaires hors consortium sera considérée comme un recours à de la prestation et sera soumise aux des [Directives de passation de marché de l’AFD dans les Etats Etrangers](https://www.afd.fr/fr/ressources/directives-pour-la-passation-des-marches-finances-par-l-afd-dans-les-etats-etrangers). Dans un souci d’efficacité du pilotage du projet, les soumissionnaires sont néanmoins invités à ne pas multiplier le recours à des prestations de mise en œuvre. Les mécanismes de collaboration devront être clairement détaillés dans les propositions de projet et les procédures de passations de marchés appliquées à transmettre à l’AFD au cours de l’instruction.

**Les OSC féministes locales récipiendaires des financements seront considérées comme bénéficiaires de subventions dans le cadre de rétrocessions.** Ce financement ne permet pas de générer du profit.

* 1. Missions attendues du consortium

Le consortium sélectionné aura les principales missions suivantes :

**>> Identifier les organisations féministes de la société civile des pays ciblés par région, actives sur la thématique du projet** : dans son offre, le consortium pourra identifier des organisations des pays avec lesquelles il est déjà partenaire ou qu’il lui semblerait pertinent d’associer au dispositif. Il n’est néanmoins pas attendu des soumissionnaires qu’ils établissent une liste définitive des OSC à financer au stade de la proposition. Au contraire, l’objectif de cet appel à projets étant de capter des OSC féministes locales dans toute leur diversité, constituées ou non de façon formelle, traditionnellement éloignées des financements, avec une attention particulière pour les mouvements de jeunesse, peu ou pas identifiées dans les projets financés habituellement.

A cette fin, en début de projet, un diagnostic sera présenté - à réaliser ou à affiner s’il a déjà été réalisé en amont - afin d’établir de manière spécifique, les acteurs locaux et leurs besoins, les structures, les dispositifs de financement existants et de calibrer le fonds et les modalités d’attribution des financements. Si un travail similaire de diagnostic préexiste, il sera mis à jour dans le cadre de ce projet, en prenant en compte l’étude cartographique préparatoire réalisé en amont du présent Appel (cf. annexe), laquelle inclut notamment l’identification d’OSC locales travaillant dans ce domaine dans les pays couverts.

Le consortium définira dans sa méthodologie les éléments de cadrage issus du diagnostic ainsi que les critères généraux qui seront utilisés pour sélectionner les OSC féministes locales, le périmètre géographique dans lequel il lui semblerait pertinent d’investir (répartition du financement) sur la base de la liste de pays pré-identifiés, et les leviers ou sous-secteurs thématiques sur lesquels il envisage de travailler plus particulièrement.

**>> Informer et communiquer avec les OSC féministes locales** : informer les potentielles structures récipiendaires des fonds, notamment les plus éloignées des financements, des financements du FSOF à travers une communication large. Une attention particulière pourra être portée à la communication multilingue pour faciliter l’identification et l’appropriation. Toutes les actions nécessaires seront déployées pour accompagner les OSC locales à répondre aux opportunités de financement et d’accompagnement.

**>> Financer les projets des organisations féministes de la société civile sur la thématique dans les pays ciblés, et assurer la bonne exécution des financements.** L’OSC cheffe de file sera responsable vis-à-vis de l’AFD de la gestion comptable et financière du projet et produira les rapports techniques et financiers, ainsi que des apprentissages issus du suivi-évaluation et de la capitalisation. Elle contrôlera la qualité des interventions, garantira la cohérence thématique et financière globale des projets, et à ce titre chaque consortium sera responsable de la bonne réalisation des audits financiers.

Au-delà du financement de projets ponctuels (portés par les OSC locales), lorsque pertinent, il est attendu de chaque consortium qu’il favorise, **à l’échelle régionale ou multi-pays, le déploiement d’activités stratégiques à visée transformationnelle** (portées par ses membres *et/en articulation avec/ou par* les OSC locales récipiendaires des fonds), telles que par exemple des campagnes communes de plaidoyer thématiques.

**>> Renforcer les capacités des organisations féministes de la société civile des pays ciblés** dans les domaines qui leur permettront de renforcer leur qualité d’intervention, leurs capacités techniques et leur plaidoyer, de structurer leurs actions, de gagner en visibilité, de s’enrichir des expériences et des savoirs des membres du consortium et autres bénéficiaires des fonds. Des plans de renforcement de capacités seront conjointement élaborés et feront l’objet d’un suivi. Dans ce cadre, le financement des frais de structure des OSC féministes locales pourra être autorisé.

**>> Animer les travaux et activités de partage et de capitalisation du projet** : appuyer les collaborations, échanges, liens, synergies au niveau local, régional, national et transnational entre les organisations féministes de la société civile et de défense des droits des femmes, partage de connaissances, organisation de séminaires régionaux etc.

Il est aussi attendu de l’OSC cheffe de file du consortium qu’elle prévoie une mobilisation et des activités favorisant le dialogue et le partage de bonnes pratiques : notamment, prévoir des moyens pour se rendre, durant le projet, au moins une fois dans les géographies ciblées par l’appel à projets.

**>> Appuyer la recherche-action aux Suds et la production/diffusion de connaissances selon une perspective féministe et innovante**, mettant en avant l’action transformatrice des OSC féministes locales et renforçant ainsi la compréhension des enjeux par les pouvoirs publics et dans la société civile dans sa globalité. Dans ce cadre, il est attendu de chaque consortium qu’il favorise la production de supports innovants (tels que par exemple des productions audiovisuelles du type podcast, documentaire vidéo, etc.).

**>> Porter lui-même des actions de plaidoyer au niveau local, national, régional et international,** lorsque pertinent.

**>> Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation renforcé** : le consortium devra proposer un dispositif adapté et intégrant la dimension stratégique du genre et de transformation sociale.

**>>Définir un plan de communication et assurer sa mise en œuvre** : le consortium devra assurer des remontées d’informations écrites, de photos et de vidéos pouvant être exploitées par l’AFD dans sa communication publique et/ou interne sur les réalisations du projet, au minimum sur les phases de lancement, intermédiaire, et de finalisation du projet. Les modalités spécifiques de la communication publique autour du projet feront l’objet de précisions spécifiques au fur et à mesure de la mise en œuvre du projet, en fonction de la sensibilité du contexte, de manière à communiquer sans mettre en risque les bénéficiaires finaux ou les opérateurs. De plus, des propositions de valorisation des résultats du projet dans les pays d’intervention mais également auprès des acteurs français de coopération internationale seront encouragées.

La description et le rôle et responsabilités des différents membres du consortium seront clairement présentés dans chaque offre au regard de ces différentes missions.

1. Aspects Administratifs et financiers
   1. Modalités de décaissement, reporting et d’audit

**Les fonds seront décaissés en plusieurs versements** sur base de demandes de versements transmises par l’OSC cheffe de file de chaque consortium sur la base de l’état d’avancement du projet (consommation de 70% de la tranche précédente) et sur présentation du dernier rapport technique et financier et d’un audit annuel permettant de justifier les dépenses.

**L’attributaire indiquera dans son offre les modalités de gestion des fonds** (modalités de versements aux OSC récipiendaires des financements) et d‘audit envisagées pour les OSC.

**L’attributaire devra définir un système de reporting des activités :** idéalement un rapport trimestriel sommaire ainsi qu’un rapport semestriel et un rapport annuel.

* 1. Conformité, lutte anti-blanchiment et financement du terrorisme (LCB-FT)

**L’entité attributaire devra réaliser des diligences sur les OSC récipiendaires qui seront financées afin de s’assurer que les financements de l’AFD ne seront pas utilisés à des fins de blanchiment d’argent ou d’activités terroristes (diligences LCB-FT).** Le fait que les OSC féministes ne soient pas enregistrées en qualité de personne morale dans leur pays d’origine ne constitue pas un motif d’inéligibilité aux subventions et la réalisation des diligences à leur encontre sera du ressort du consortium et non de l’AFD. Le bénéficiaire sera amené à préciser lors de l’instruction les procédures et logiciels utilisés par chacun des membres ou le souhait d’externaliser ces diligences à des cabinets d’expert.e.s. Dans un tel cas, une proposition de termes de référence pourra être partagée par l’AFD au consortium sélectionné pour recruter ce prestataire.

* 1. Calendrier des activités

**Il est attendu dans la proposition une description des premières activités envisagées pour les 6 premiers mois du projet**. Celles-ci porteront notamment sur :

* Le diagnostic des problématiques spécifiques des OSC dans les pays identifiés ;
* La définition d’un plan de communication et de capitalisation ;
* Une note conceptuelle sur le dispositif de recherche-action ;
* Une présentation de la dynamique de renforcement réciproque entre la/les ONG internationale, la/les OSC féministes locale(s) et le/les acteurs de recherche ;
* Les activités de communication auprès des OSC locales ;
* Identification et financements des premiers sous-projets.
  1. Modalités de dialogue avec l’AFD

Des réunions régulières seront organisées avec l’AFD (Agences, directions régionales, divisions techniques du Siège).

1. Expertise à mobiliser

Le consortium proposera une équipe adaptée à la gestion du projet, avec les compétences suivantes :

* Expertise et/ou expérience relative aux enjeux liés à la prévention et la lutte contre les VBGFT, notamment de sensibilisation et éducation des populations en général et des personnes ciblées en particulier, protection et accompagnement des victimes (volets juridique, psychologique et technologique), production et diffusion de connaissances et plaidoyer auprès des autorités ;
* Compétences numériques ou capacité à identifier des prestataires pertinents, pour le déploiement de formation des usagers et usagères, de plaidoyer et/ou développement de solution;
* Expérience en animation de dispositifs transformationnels sur le genre, en matière d’approche par les droits, selon une approche inclusive tenant compte des facteurs d’inégalités multidimensionnelles ;
* Expériences préalables de partenariat avec des organisations féministes de la société civile, de mise en réseau et de financement de leurs activités ;
* Capacités de déploiement de canaux de communication avec des OSC locales et communautaires dans divers contextes ;
* Compétences en matière de renforcement de capacités communautaires et d'organisations de la société civile, et d’identification de bonnes pratiques ;
* Expérience préalable en recherche-action / capitalisation (production intellectuelle, partage de connaissances sud-sud) /en plaidoyer, influence et action politique ;
* Connaissances fines des écosystèmes des pays d’intervention proposés ;
* Capacités avérées de gestion administrative et financière sur des zones géographiques multiples et variées ;
* Capacités opérationnelles / gestion de projets pluri-acteurs, y compris sur des terrains d’intervention éloignés.

1. Sélection – Validation des propositions

La qualité de l’offre technique sera évaluée sur la base des critères d’évaluation technique détaillés ci-dessus (cf. article 10, tableau sur les critères de sélection avec la notation).

La commission de sélection des propositions effectuera l’évaluation et la comparaison des propositions qui auront été reconnues conformes aux dispositions prévues.

La notation des propositions pour chacun des consortiums lors de l’étape de sélection sera établie sur 100 points.

Il est demandé aux soumissionnaires de fournir un descriptif des responsabilités des membres de l’équipe qui portera le projet au sein de chaque consortium dans le corps de leur offre, ainsi que la répartition des rôles entre les membres du consortium, et le détail du budget pour les activités de coordination. Les soumissionnaires garantissent les qualifications et compétences du personnel mobilisé sur le projet tel que défini dans leur offre.

1. Calendrier previsionnel et attendus de l’instruction

Calendrier prévisionnel :

|  |  |
| --- | --- |
| **Etapes** | **Calendrier prévisionnel** |
| Réunion de concertation avec les OSC | 26 mai 2025 |
| Publication de l’appel à proposition | Du 18 juin au 31 août 2025 |
| Date limite de réception des propositions | 31 août 2025 |
| Evaluation des propositions et sélection du consortium | Septembre 2025 |
| Octroi du financement par l’AFD et signature de la convention | T4 2025 |
| Démarrage des études et analyses complémentaire : cartographie et diagnostics des OSC, communication, collecte de données de référence etc… | T1 2026 |
| Identification et financements des premiers sous-projets | T2 2026 |

Pour la proposition retenue, la structure porteuse sera ensuite invitée à poursuivre l’instruction, en étroite relation avec les responsables d’équipe projet de l’AFD, et soumettra une note projet finale, validée par l’ensemble de parties. Cette proposition finale et complète devra intégrer les éventuels éléments issus d’un dialogue avec les responsables d’équipe projet désignées à l’AFD. Sur cette base, les responsables d’équipe projet soumettront le projet aux instances de validation des projets de l’AFD. La phase d’instruction permettra notamment de :

* Préciser la théorie du changement attendue ;
* Préciser le mode opératoire ;
* Proposer des notes conceptuelles pour :
  1. La capitalisation et la recherche–action ;
  2. Le suivi-évaluation ;
  3. L’identification et la sélection d’OSC locales récipiendaires des financements ;
* Finaliser les dossiers administratifs ;
* Préparer la convention de financement.

1. Annexes

Annexe 1 : Notice budget

Annexe 2 : Template budget

Annexe 3 : Modèle type de chronogramme

Annexe 4 : Revue de littérature VBGFT

1. https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/04/06/releve-de-decisions-du-conseil-presidentiel-pour-les-partenariats-internationaux [↑](#footnote-ref-2)
2. Joindre au dossier administratif le document stratégique de la structure, ce document est obligatoire pour présenter une demande de subvention dans le cadre d’une convention-programme. [↑](#footnote-ref-3)
3. Joindre au dossier administratif la liste des personnes habilitées à signer les conventions et tout autre document officiel pour l'association. [↑](#footnote-ref-4)
4. Joindre la liste détaillée au dossier administratif. [↑](#footnote-ref-5)
5. Une **personne politiquement exposée (PPE)** est une personne qui exerce ou a exercé d'importantes fonctions publiques dans un pays étranger ; par exemple, de chef d'État ou de gouvernement, de politiciens de haut rang, de hauts responsables au sein des pouvoirs publics, de magistrats ou militaires de haut rang, de dirigeants d'une entreprise publique ou de responsables de parti politique. Les relations d'affaires avec *les membres de la famille d'une PPE ou les personnes qui lui sont étroitement associées* présentent, sur le plan de la réputation, des risques similaires à ceux liés aux PPE elles-mêmes. Cette expression ne couvre pas les personnes de rang moyen ou inférieur relevant des catégories mentionnées ci-dessus. [↑](#footnote-ref-6)
6. ETP = Equivalent Temps Plein. [↑](#footnote-ref-7)
7. Ce montant doit correspondre au total des produits apparaissant au compte de résultat de l’association de l’année considérée. Il n’est pas nécessairement égal à la somme des ressources publiques et privées mentionnées dans les colonnes suivantes. [↑](#footnote-ref-8)
8. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine publique : subventions et prestations, fonds publics d’origine locale, nationale, internationale, etc. [↑](#footnote-ref-9)
9. Comptabiliser ici l’ensemble des fonds d’origine privée : subvention de la part de fondations ou d’entreprises, legs, dons, etc. [↑](#footnote-ref-10)
10. Lister ici l’ensemble des contributeurs privés apportant une contribution supérieure ou égale à 15% du budget total de l’OSC (en référence aux derniers comptes annuels validés en Assemblée Générale). S’il s’agit d’une personne morale, communiquer la liste des membres du Conseil d’Administration de cet organisme (nom, prénom, fonction et adresse) ou s’il s’agit d’une personne physique, communiquer son identité (nom, prénom, fonction et adresse). [↑](#footnote-ref-11)
11. *Nous faisons ici référence a minima aux listes publiées par l’ONU, l’Union européenne (UE), le gouvernement français, et potentiellement d’autres listes de sanctions le cas échéant telles que le gouvernement américain (les États-Unis d'Amérique (y compris par l'Office of Foreign Assets Control du département du Trésor des États-Unis, le département du Commerce des États-Unis, le département d'État des États-Unis ou toute autre agence du gouvernement des États-Unis).* [↑](#footnote-ref-12)
12. *Office for the Coordination of Humanitarian Affairs.* [↑](#footnote-ref-13)
13. *United Nations High Commissioner for Refugees* [↑](#footnote-ref-14)
14. *L’autorité nationale compétente susceptible d’accorder une exemption de filtrage est celle en charge de l’application des mesures de sanctions FR, UE et NU. A l’égard de ces 3 régimes de sanctions, une telle exemption ne pourrait être accordée que par la DG Trésor française à qui l’OSC devrait en demander le bénéfice.* [↑](#footnote-ref-15)
15. *Des mesures alternatives ne sont recevables que si l’analyse du corpus procédural de l’OSC a été jugé robuste par l’AFD.*  [↑](#footnote-ref-16)
16. *Listes de sanctions UN, UE et France* [↑](#footnote-ref-17)
17. Stratégie internationale de la France pour une diplomatie féministe (2025-2030) : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/politique-etrangere-de-la-france/diplomatie-feministe/strategie-internationale-de-la-france-pour-une-diplomatie-feministe-2025-2030/> [↑](#footnote-ref-18)
18. FSOF, AFD : <https://www.afd.fr/fr/fonds-de-soutien-aux-organisations-feministes> [↑](#footnote-ref-19)
19. Journal of National Development (India), Priyanka Kapoor, *“Social Media and Violence against Women : A Global Perspective”,* 2019: <http://jndmeerut.org/wp-content/uploads/2020/09/Volume-32-No-2-Winter-2019.pdf#page=124> [↑](#footnote-ref-20)
20. The Economist Intelligence Unit, *Measuring the prevalence of online violence against women*, 2021 <https://onlineviolencewomen.eiu.com/> [↑](#footnote-ref-21)
21. Economist Intelligence Unit, cité par le UNFPA, "Virtual is real" <https://www.unfpa.org/fr/thevirtualisreal> [↑](#footnote-ref-22)
22. UN Women, "The Shadow Pandemic: Violence against women during COVID-19", United Nations, 2020 : <https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2023-02/hdr2021-22frpdf.pdf> [↑](#footnote-ref-23)
23. https://www.unwomen.org/sites/default/files/2024-09/technology-facilitated-gender-based-violence-shared-research-agenda-fr.pdf [↑](#footnote-ref-24)
24. Measuring the prevalence of online violence against women, The Economist Intelligence Unit, 2021/ <https://onlineviolencewomen.eiu.com/> [↑](#footnote-ref-25)
25. AfricTivistes lance #TaxawTemm! Aar Suñu Bopp contre les violences sexistes en ligne, août 2023 :

    <https://africtivistes.com/fr/africtivistes-lance-taxawtemm-aar-sunu-bopp-contre-les-violences-sexistes-en-ligne/> [↑](#footnote-ref-26)
26. Digital Society Africa (DSA) : <http://digitalsociety.africa/about/> [↑](#footnote-ref-27)
27. Digital Woman Uganda: <https://www.digitalwomanuganda.org/> [↑](#footnote-ref-28)
28. Measuring the prevalence of online violence against women, The Economist Intelligence Unit, 2021 <https://onlineviolencewomen.eiu.com/> [↑](#footnote-ref-29)
29. SMEX, 80% of Women in Lebanon Face Digital Violence, 2024 : <https://smex.org/80-of-women-in-lebanon-face-digital-violence/> [↑](#footnote-ref-30)
30. Rapport précité. [↑](#footnote-ref-31)
31. Exemples : https://stopncii.org/, https://www.pointdecontact.net/disrupt/, <https://takeitdown.ncmec.org/fr/> [↑](#footnote-ref-32)
32. A noter qu’une cartographie des OSC actives dans la lutte contre les VBGFT ainsi qu’une revue de littérature détaillée du phénomène avec une approche régionale pourront être partagées sur demande. [↑](#footnote-ref-33)
33. Elle-même en lien avec cadre stratégique et de redevabilité du FSOF : [fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf (afd.fr)](https://www.afd.fr/sites/afd/files/2022-01-04-10-36/fonds-soutien-organisations-feministes-fsof-cadre-strategique-redevabilite.pdf) [↑](#footnote-ref-34)
34. https://www.elysee.fr/emmanuel-macron/2025/04/06/releve-de-decisions-du-conseil-presidentiel-pour-les-partenariats-internationaux [↑](#footnote-ref-35)